Nations Unies S/PV.5178



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5178e séance

Vendredi 13 mai 2005, à 10 heures
New York

Président :	Mme Løj	(Danemark)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Cheng Jingye
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Haïti (S/2005/302)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

05-34410 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Haïti (S/2005/302)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada, du Chili, de l'Espagne, du Guatemala, de Haïti, du Luxembourg, de la Norvège, du Pérou et de la Trinité-et-Tobago des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mérorès (Haïti) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 12 mai 2005, qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Ridha Bouabid, Observateur permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie, soit autorisé à participer, sans droit de vote, à la séance publique du Conseil consacrée à Haïti, qui doit se tenir demain, vendredi 13 mai 2005. »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2005/311.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ridha Bouabid, Observateur permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Bouabid à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/302, qui contient le rapport sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Haïti du 13 au 16 avril 2005.

Je donne à présent la parole au représentant du Brésil, M. Ronaldo Mota Sardenberg, chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que l'objectif premier de la présente séance est de présenter le rapport sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Haïti du 13 au 16 avril, qui a été distribué comme document officiel du Conseil de sécurité. La mission en Haïti a été réalisée conjointement avec le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social. La séance d'aujourd'hui sera également l'occasion de commencer à recueillir les avis des États Membres sur le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

J'ai appris que l'Ambassadeur Allan Rock, du Canada, qui dirigeait la mission du Groupe du Conseil économique et social, présentera ultérieurement un rapport sur les activités de sa mission. Bien sûr, il présentera son rapport devant le Conseil économique et social.

Je profite de l'occasion pour remercier une nouvelle fois les autorités haïtiennes de leur hospitalité et le Représentant spécial du Secrétaire général, Juan Gabriel Valdés, ainsi que son équipe, de leur appui et de l'excellent travail qu'ils accomplissent avec professionnalisme.

La mission du Conseil de sécurité en Haïti, que j'ai eu le privilège de diriger, était la première du genre jamais effectuée dans un pays d'Amérique latine ou des Caraïbes. La décision de l'entreprendre a été arrêtée au cours du débat public consacré à Haïti à

l'initiative de la délégation argentine durant sa présidence du Conseil de sécurité en janvier dernier.

La mission a bénéficié d'une participation de haut niveau. Les 15 États membres du Conseil y étaient représentés, 14 par un Ambassadeur, dont 10 Représentants permanents, parmi lesquels figurait le Président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, l'Ambassadeur Wang Guangya. De par son caractère inédit, la réalisation de la mission a constitué en soi un événement important et le signe éloquent de l'intérêt que le Conseil porte à la crise que traverse Haïti.

La mission a rencontré des membres du Gouvernement de transition, dont le Président par intérim, M. Boniface Alexandre, et le Premier Ministre par intérim, M. Gérard Latortue, ainsi que des représentants des principaux partis politiques et de la société civile. Outre son passage à Port-au-Prince, la mission s'est rendue dans les villes de Gonaïves et Cap-Haïtien. Ses entretiens approfondis avec le personnel de la MINUSTAH lui ont permis de mieux comprendre les activités de la MINUSTAH et la diversité des mesures prises au titre de l'exécution de son mandat.

La conclusion principale que l'on peut tirer de cette visite est que la communauté internationale est résolue à soutenir Haïti à ce tournant décisif de son histoire, afin d'installer la paix et la stabilité dans ce pays, d'atténuer ses difficultés urgentes d'ordre social et économique et de l'aider à avancer sur la voie du développement durable, tout en respectant sa souveraineté. Dans cet esprit, elle ne peut et ne doit agir à la place d'Haïti. La mission a engagé les Haïtiens, en particulier le Gouvernement de transition, à assumer leurs responsabilités à l'égard de l'État et à saisir cette occasion historique de prendre totalement leur futur en main.

Le rapport dont le Conseil est saisi décrit dans le détail les activités et les constatations de la mission concernant la sécurité, la transition politique, le processus électoral, les droits de l'homme, le développement, la situation humanitaire, le renforcement des institutions, les relations régionales et l'organisation de la MINUSTAH.

Je voudrais souligner brièvement les principales idées et recommandations qui ressortent du rapport. Il ne pourra y avoir de stabilité véritable sans des avancées notables dans l'instauration d'un climat de sécurité, dans le dialogue politique en vue de la réconciliation nationale, dans le respect des droits de l'homme, et dans la promotion du développement social et économique.

Bien que les causes profondes de l'instabilité en Haïti, parmi lesquelles figure la pauvreté, exigent une action dans la durée, un certain nombre de problèmes graves doivent être traités à court et moyen terme.

Ainsi, la tenue des élections prévue pour cette année constitue bien pour les Haïtiens et la communauté internationale la première des épreuves évidentes à court terme. Des élections libres, régulières et ouvertes à tous doivent être organisées selon le calendrier prévu. Même s'il ne faut pas les considérer comme la panacée universelle, les élections sont essentielles à la formation d'un gouvernement légitime, permettant ainsi de clore la période de transition politique qui a commencé il y a plus d'un an.

En Haïti, la mission a souligné qu'il n'y a d'autre choix que celui des élections, et que tous les partis politiques qui ont ostensiblement rejeté la violence devraient avoir le droit de participer au processus électoral. Le résultat du scrutin doit être respecté par tous les acteurs. À cet égard, la mission rappelle que, conformément à la Constitution d'Haïti, « les autorités démocratiquement élues doivent entrer en fonction le 7 février 2006 » (*S/2005/302, par. 67*).

Le Conseil doit continuer à suivre de près et régulièrement les préparatifs techniques et politiques des élections pour veiller à ce que le processus se poursuive comme prévu. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour couvrir un déficit estimé à 22 millions de dollars environ. À cette fin, la mission a vivement encouragé à décaisser à temps les fonds déjà engagés.

La MINUSTAH et le Gouvernement de transition devraient commencer un vaste programme d'éducation civique afin d'assurer la participation la plus large possible de la population haïtienne aux prochaines élections. La mission est d'avis qu'il importe de mettre d'urgence en place les mécanismes appropriés pour l'observation internationale des élections. La mission est aussi en faveur d'un dialogue à long terme auquel participent tous les secteurs de la société haïtienne et dont le but est de dégager une vision commune de l'avenir d'Haïti.

Il faut continuer à renforcer la sécurité afin de permettre des élections libres et régulières auxquelles

participerait une grande partie de la population haïtienne. Des dispositions spéciales en matière de sécurité pourraient être nécessaires pour une période spécifique au cours des mois précédant ou suivant immédiatement les élections. L'amélioration des procédures de coordination entre la Police nationale et la MINUSTAH est l'une des mesures à prendre à cet égard. Le rapport souligne également la nécessité d'assurer une meilleure coordination entre la police civile et la composante militaire de la MINUSTAH en faisant notamment en sorte que le Centre d'analyse conjoint devienne opérationnel le plus tôt possible.

Le Gouvernement de transition devrait accélérer son programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) avec l'assistance de la MINUSTAH. Les membres se sont inquiétés du déficit de financement signalé, et cette question devrait être examinée au plus vite.

Il faut d'urgence procéder à la réforme de la Police nationale haïtienne afin qu'elle soit en mesure d'inspirer confiance aux Haïtiens et de les amener à compter sur elle pour assurer la sécurité publique. Cette réforme devrait être planifiée et exécutée par le Gouvernement de transition avec l'appui de la MINUSTAH et des partenaires bilatéraux.

Tous les acteurs politiques doivent respecter les normes relatives aux droits de l'homme sans exception. Tant les Haïtiens que la communauté internationale dans son ensemble sont instamment priés de lutter contre l'impunité et de promouvoir le respect des droits de l'homme.

La mission souligne qu'il importe de reconstruire les institutions haïtiennes telles que les systèmes judiciaire et pénitentiaire, nombre de ces institutions n'étant pas fonctionnelles, afin que la population puisse faire confiance aux structures de l'État. La mission demande à la communauté internationale de fournir une assistance à cet effet, notamment pour le renforcement des institutions. De nouvelles mesures énergiques en faveur du système judiciaire doivent être examinées avec les autorités haïtiennes. Le mandat de la MINUSTAH doit être modifié pour permettre aux experts internationaux de participer et de concourir à cette tâche, s'il y a lieu.

La mise en œuvre sans délai de projets à effet rapide, en particulier ceux qui créent un grand nombre d'emplois, favoriserait également la participation aux élections en accroissant la confiance de la population haïtienne.

La mission demande à nouveau le versement rapide des contributions annoncées par les institutions financières internationales depuis la Conférence internationale des donateurs pour Haïti tenue en juillet 2004 et soutient énergiquement la conférence de donateurs de suivi de celle de Cayenne prévue au plus tard en juillet 2005. Elle demande aux donateurs de reprendre intégralement leur coopération avec Haïti, en examinant notamment la possibilité de fournir un appui dans les domaines prioritaires définis par le Gouvernement de transition, tels que l'infrastructure, la réparation des routes et la construction, la production et la transmission d'énergie, le reboisement et la gestion des ressources hydriques.

Le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social pourrait jouer un rôle important en jetant les bases d'un développement à long terme des institutions et une stratégie de développement de concert avec les autorités haïtiennes.

Afin de faire mieux comprendre à la population haïtienne le mandat de la MINUSTAH et le rôle qu'elle joue en Haïti, la mission recommande que la MINUSTAH élabore et mette en œuvre d'urgence une stratégie de communication et une campagne de relations publiques dynamiques.

Je voudrais, à présent, faire quelques observations en ma qualité de représentant du Brésil. Je note que la liste des orateurs contient déjà les noms des autres délégations souhaitant intervenir.

Je tiens à faire remarquer que la tâche la plus urgente à laquelle nous faisons face aujourd'hui est de veiller à ce que des conditions minimales de sécurité soient en place en Haïti pour y garantir le succès de la période de transition, première étape d'un relèvement à long terme. À cet égard, et compte tenu du consensus relatif à la nécessité d'une présence à long terme de l'ONU en Haïti, le Brésil est d'avis que la prorogation du mandat de la MINUSTAH pour une période de 12 mois est désormais nécessaire.

En dépit des améliorations substantielles de la sécurité, la situation en Haïti reste instable. Au vu de la violence qui a sévi lors des précédentes élections, le Brésil estime qu'il pourrait être nécessaire de mettre en place des dispositions en matière de sécurité pour une période limitée pendant les élections. Compte tenu de

la nature des menaces potentielles qui pèsent sur Haïti, nous croyons que la police civile de l'ONU doit jouer un rôle accru en matière de sécurité.

Il est impératif d'assurer un financement suffisant pour mener à bien le programme de DDR. Il est également urgent d'accélérer la réforme de la Police nationale haïtienne en lui fournissant la formation et l'équipement appropriés conformément aux normes internationales. Néanmoins, il ne saurait y avoir de progrès durable dans ce domaine en l'absence d'une réforme coordonnée du système judiciaire. Les experts internationaux et les programmes de renforcement des capacités pourraient avoir un rôle à jouer à cet égard.

Sur le plan politique, le Conseil de sécurité doit continuer à réclamer et à appuyer la tenue d'élections libres et régulières conformément au calendrier convenu, et l'entrée en fonction des autorités nouvellement élues. Les observateurs internationaux potentiels intéressés devraient être déployés afin de veiller au respect des normes démocratiques.

Dans le domaine économique, il est indispensable d'accélérer la mise en œuvre des projets à effet rapide et de mettre en place une stratégie à long terme en faveur du développement durable du pays. Il faudra accorder une attention pleine et entière aux domaines prioritaires identifiés par les Haïtiens eux-mêmes.

Enfin, je tiens encore une fois à remercier mes collègues au Conseil de m'avoir donné l'occasion de diriger la mission du Conseil de sécurité en Haïti.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Sardenberg de sa déclaration.

J'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole à le faire savoir au Secrétariat dès maintenant. Je voudrais également encourager les représentants inscrits sur la liste des orateurs à limiter leurs déclarations orales à cinq minutes et à distribuer des copies de leurs déclarations complètes.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter publiquement, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens également à vous féliciter pour la manière dont vous dirigez nos débats. Je voudrais également exprimer les remerciements de ma délégation à Monsieur l'Ambassadeur Wang et à toute la délégation chinoise pour l'excellente façon avec laquelle ont été conduits les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois écoulé.

S'agissant de la question dont nous sommes saisis, ma délégation salue le rapport complet présenté par le Représentant permanent de la République fédérative du Brésil, l'Ambassadeur Ronaldo Sardenberg, qui décrit les activités effectuées et les conclusions et recommandations de la mission réalisée par le Conseil en Haïti au mois d'avril dernier et à laquelle j'ai eu l'honneur de participer. Je tiens également à saluer tout spécialement le rôle moteur joué par mon ami, l'Ambassadeur Ronaldo Sardenberg, dans cette mission et la façon remarquable dont il s'est acquitté de toutes ses tâches.

Le voyage de la mission du Conseil de sécurité a été une excellente occasion pour tous les membres d'être en contact direct avec les principaux acteurs politiques, religieux et de la société civile d'Haïti, ainsi qu'avec le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à un moment très délicat, critique, du développement institutionnel d'Haïti, et peut-être même un tournant décisif de son histoire.

La mission de l'ONU doit permettre au peuple haïtien de retrouver la paix et la stabilité, en collaborant à la reconstruction de ses institutions démocratiques, ainsi qu'aux programmes de développement. Dans ce cadre, je répète que si les problèmes politiques, économiques et sociaux qui affligent Haïti sont loin d'être réglés, nous pensons que la situation du pays serait certainement encore plus grave et tragique si l'ONU n'avait pas pris de mesures. Nous considérons qu'il est essentiel de garantir les conditions de sécurité nécessaires au bon déroulement du processus électoral, qui commence le 8 octobre prochain, avec les élections locales, et se poursuit en novembre avec les élections présidentielles. À cette fin, nous pensons qu'il est nécessaire de mettre à la disposition du pays des renforts militaires et policiers pendant toute la période électorale et jusqu'à la prise de fonctions du nouveau Gouvernement démocratique, qui devrait intervenir, conformément au calendrier prévu, en février 2006.

Nous pensons que la MINUSTAH et sa direction doivent veiller à la tenue d'élections libres, justes, inclusives et ouvertes à tous les partis politiques qui renoncent publiquement à la violence, en coordonnant la présence internationale grâce à la mobilisation

d'observateurs chargés d'assister au processus d'inscription des électeurs – déjà en cours – ainsi qu'au scrutin et au décompte des suffrages.

Nous pensons également qu'il est indispensable de fournir une assistance pour la remise en état des institutions de l'État, et en particulier pour la réforme des systèmes judiciaire et pénal, institutions fondamentales si l'on veut combattre l'impunité et garantir le respect de procédures régulières et la défense des droits de l'homme, et ce en prenant les mesures d'urgence réclamées par le peuple haïtien et la communauté internationale.

Nous tenons à insister de nouveau sur la nécessité de décaisser d'urgence les fonds promis par les donateurs internationaux pour mener à bien les programmes de développement dans les domaines de l'infrastructure, de l'énergie, de l'assainissement, des communications et de l'environnement, afin de créer les conditions qui s'imposent pour assurer un bien-être minimal aux habitants de l'île et – ce qui nous paraît très important – faire comprendre à la population que la Mission des Nations Unies est là pour aider les Haïtiens à engager un processus de relèvement économique et pour permettre leur développement. La reconstruction de l'économie haïtienne, de même que le relèvement des institutions démocratiques et le maintien d'un climat de sécurité fondé sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme sont des conditions essentielles pour corriger la situation actuelle.

Pour finir, je voudrais féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, ainsi que son équipe de l'appui qu'ils ont apporté à la mission du Conseil de sécurité, ainsi que tout le personnel de la MINUSTAH, pour le professionnalisme avec lequel il effectue son travail dans des conditions extrêmement difficiles. À cet égard, je peux dire que j'ai été fier de constater le travail remarquable que réalisent les différents contingents militaires en Haïti.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Sardenberg du travail qu'il a réalisé à la tête de la mission du Conseil de sécurité et de son exposé instructif. Nous aimerions à l'instar de nos collègues, saluer les efforts de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et le travail acharné ainsi que le dévouement du personnel que les Nations Unies ont envoyé sur le terrain.

Ma collègue, Mme l'Ambassadeur Patterson, qui a représenté les États-Unis pendant cette mission, a déclaré à son retour que l'un des aspects qui l'avaient le plus frappée était l'absence d'appareil judiciaire fonctionnel. Elle a fait observer qu'en l'absence d'un système judiciaire et pénal digne de ce nom, la réforme de la Police nationale haïtienne ne pourrait jamais réellement aboutir. Les interlocuteurs haïtiens de la mission ont informé les représentants que le nombre de dossiers en souffrance était tel que la période d'incarcération de la plupart des détenus en attente d'être jugés en Haïti dépassait d'ores et déjà la durée de la peine qu'ils auraient encourue s'ils avaient été jugés et condamnés.

Cette situation est à notre sens inacceptable. Si des efforts ont été faits et sont encore faits pour aider à remettre en état le système judiciaire haïtien, ils nous paraissent insuffisants. Nous avons demandé au Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU d'étudier avec des experts en matière de réforme judiciaire, et en particulier plusieurs juges renommés en matière de droit international qui partiront bientôt pour Timor-Leste, la possibilité d'une évaluation du système judiciaire haïtien. Nous espérons que les autres membres conviendront que l'appareil judiciaire haïtien est un problème qu'il faut résoudre de front avec la réforme de la police et que cette évaluation serait un premier pas constructif dans cette direction.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier l'Ambassadeur du Brésil, M. Sardenberg, de son rapport et de sa conduite de notre mission récente en Haïti. La mission du Conseil de sécurité en Haïti a été envoyée en réaction à l'intensification de la crise dans le pays en conséquence de la multitude de problèmes que connaissent Haïti et sa population depuis maintenant longtemps.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) est la cinquième Mission des Nations Unies en Haïti depuis 1995, dont quatre ont été envoyées pendant la période où Aristide était au pouvoir. Toutes, selon les observateurs, se sont retirées prématurément, et sur un succès mitigé. Cette fois-ci, il s'agit de faire en sorte que la MINUSTAH puisse faire la différence en stabilisant correctement le

pays et en jetant les bases d'une stratégie complète de consolidation de la paix qui s'attache à la crise de société en Haïti, enracinée dans son histoire, sa société et sa culture.

L'arrivée de la MINUSTAH en Haïti a été un événement important pour le pays, qu'il a contribué à remettre au centre de l'attention de la communauté internationale. Non seulement ce déploiement a été lent, mais en outre, certaines des ressources de la MINUSTAH ont dû être détournées vers d'autres besoins humanitaires urgents du pays.

Après les premiers balbutiements et la difficulté d'un déploiement dans des conditions très difficiles, la MINUSTAH parvient à stabiliser graduellement le pays. La violence est suffisamment contenue pour donner au pays le degré de stabilité dont le Gouvernement de transition a besoin pour fonctionner et garantir une sécurité relative à la population. Les grandes menaces à la sécurité qui restent encore à juguler sont le fait d'éléments des forces armées ainsi que de diverses bandes armées aux desseins – politiques et criminels – divers. La MINUSTAH travaille avec une Police nationale défaillante qui nécessite des réformes importantes, depuis le recrutement et la formation en passant par la réorganisation de sa capacité opérationnelle et l'amélioration de son éthique professionnelle.

Certes, les renseignements tactiques de la MINUSTAH devraient être améliorés pour remplir sa fonction stabilisatrice, mais le Gouvernement de transition doit s'attacher davantage à mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Dans un pays où il n'y a pas eu d'accord de paix classique et où règne une culture de l'arme à feu, le programme de DDR pose un défi particulier. Le rachat des armes n'est pas la bonne approche; en revanche, encourager les anciens soldats et les bandes de jeunes chômeurs à prendre part aux projets socioéconomiques qui ont des effets à court et long terme peut paraître plus réaliste.

Le principe de l'état de droit est depuis longtemps compromis en Haïti comme le prouvent l'incapacité de traduire en justice des puissants criminels, la politisation de la police et l'intimidation des juges. Avant tout, il faut amener Haïti à s'engager sur la voie du relèvement économique. À ce stade, il faut encourager à l'autonomie et à la responsabilisation. Le rôle que jouent la région et la communauté internationale dans son ensemble pour aider Haïti serait renforcé par la détermination du peuple de prendre en main le processus de son développement. Le Gouvernement devrait enfin être enclin à prendre en compte les préoccupations véritables des citoyens haïtiens, y compris ceux de la diaspora. Leurs points de vue contribueront grandement à instaurer une atmosphère de confiance et de compréhension si essentielle pour l'édification de leur patrie.

Le dialogue national qui a commencé est capital pour la réconciliation et la concorde politique. Il devrait être plus ouvert et se poursuivre après les élections. L'opposition doit s'intégrer au courant dominant du dialogue politique. Elle doit également démontrer un intérêt incontestable dans le progrès social et économique du peuple haïtien. Actuellement, l'opposition regroupe un grand nombre de partis politiques arborant une façade d'unité mais divisés. Ils ont choisi de faire obstruction alors qu'une partie assez importante de la population souhaite prendre part au dialogue et participer aux prochaines élections.

Les élections en Haïti constituent un point de départ essentiel pour un nouveau régime politique dans le pays. Elles doivent être bien préparées et se dérouler selon le calendrier prévu. L'élan politique menant aux élections devrait être maintenu. Aussi importante que soit la sécurité aujourd'hui, durant les élections et au-delà, les électeurs doivent être amenés à prendre conscience des promesses que recèle l'avenir de leur pays.

Il faut mettre en train des projets créateurs d'emplois dans le cadre de l'effort de stabilisation après les élections. Il faut que les annonces de contributions déjà sur le papier dans le « Cadre de coopération intérimaire » soient versées de façon coordonnée. La communauté internationale devra prêter une attention particulière à cette condition préalable essentielle pour Haïti. La récente conférence internationale tenue à Cayenne fut pleine de promesses. Les annonces de contributions qui ont été faites devraient être décaissées pour financer des projets à effet rapide pendant la période intérimaire afin de maintenir l'élan politique jusqu'aux élections et au-delà.

Il faut souligner une fois encore que la pauvreté est la cause principale de l'instabilité en Haïti. Il faut mettre en place les conditions propices à la

réinstauration d'un climat politique à même d'inspirer la confiance des investisseurs futurs en Haïti. L'investissement public dans les secteurs de base répondrait non seulement aux besoins les plus urgents de la population, mais également aux préalables infrastructurels fixés par les investisseurs futurs. La construction des routes, la production d'électricité et le réaménagement de l'environnement sont des domaines qui exigent une attention immédiate.

Pour terminer, dans le cadre de la mission de maintien de la paix actuelle, de vastes possibilités existent pour semer les graines d'une phase de consolidation de la paix durable. On ne saurait défendre plus éloquemment l'idée de créer une Commission de consolidation de la paix pour guider Haïti tout au long de la prochaine phase.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres membres pour vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mai. Nous félicitons également l'Ambassadeur Wang Guangya et la délégation chinoise pour leur présidence couronnée de succès du mois d'avril. En outre, nous voudrions remercier la délégation brésilienne pour avoir établi le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (S/2005/302) et rendre hommage à la remarquable direction assurée par l'Ambassadeur Sardenberg. La mission de quatre jours fort bien organisée qu'il a menée a été pour nous tous une occasion d'observer un pays confronté à de graves difficultés.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier, au nom de la Présidente Gloria Macapagal-Arroyo et du peuple philippin, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et le Gouvernement de transition d'Haïti de leurs déclarations de sympathie et de condamnation à la suite du décès d'un soldat de la paix philippin tué par un homme armé dans le quartier pauvre de Cité-Soleil au moment même où le Conseil de sécurité se trouvait en Haïti. Il s'agissait de la première victime au combat d'un soldat de la paix philippin dans le cadre d'une opération de paix des Nations Unies. Ce décès, toutefois, ne dissuadera pas les Philippines de continuer à participer à la MINUSTAH.

La mission du Conseil de sécurité en Haïti a été révélatrice pour nous tous. Ce dont nous avons été témoin de première main en Haïti nous a tristement rappelé qu'en réalité, tout n'est pas pour le mieux dans ce pays. Plus d'un an après que la communauté internationale est venue à la rescousse, Haïti continue de se débattre dans un océan de violence et de désespoir.

Bien que la mission n'apporte pas une panacée à la myriade de problèmes en Haïti, nous sommes venus avec un message d'espoir pour le pays et son peuple. Notre visite là-bas représente le message le plus éloquent que le Conseil pouvait adresser au peuple haïtien quant à la détermination durable de la communauté internationale de donner aux Haïtiens la chance de vivre une vie normale, à l'abri de la violence, de la pauvreté et de l'oppression dont ils ont été marqués depuis la naissance.

La sécurité – ou l'absence de celle-ci – reste notre préoccupation centrale. Certes, Haïti connaît une paix plus grande que l'an dernier à la même période depuis que la MINUSTAH dispose de la totalité de ses effectifs, toutefois la situation demeure explosive. De manière presque régulière, les soldats de la paix des Nations Unies recueillent des armes à feu de petit calibre de l'ensemble des partisans politiques armés, des jeunes de la rue et des anciens membres de l'armée, qui soumettent aussi les Haïtiens à leurs campagnes de terreur.

Depuis que la communauté internationale est revenue à la rescousse d'Haïti l'an dernier, les Philippines ont été les défenseurs de règles d'engagement plus vigoureuses pour les soldats de la paix des Nations Unies. Des effectifs accrus caractérisés par une attitude plus ferme et des responsabilités clairement définies permettraient à la MINUSTAH de neutraliser rapidement et efficacement les éléments qui continuent de représenter un danger pour la sécurité et la stabilité d'Haïti. Désarmer ces éléments armés devra aller de pair avec un programme efficace de désarmement, démobilisation et réinsertion pour que nous puissions envisager non seulement la tenue d'élections régulières et pacifiques avant la fin de l'année, mais aussi la fourniture tant de fois promise d'une aide économique et au développement aux Haïtiens.

Les violations des droits de l'homme demeurent également un motif de préoccupation grave, et des mesures concrètes doivent être prises par le Gouvernement de transition pour faire cesser les

arrestations et les détentions illégales ainsi que les exécutions extrajudiciaires et pour améliorer les résultats du pays dans le domaine des droits de l'homme. La Police nationale haïtienne, accusée de violations des droits de l'homme, devra également recevoir une nouvelle formation et être réformée pour se conformer aux normes professionnelles.

Enfin, ma délégation est d'avis qu'il faut redoubler d'efforts pour assurer la réconciliation nationale. Au moment où je parle, l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune est suspendu entre la vie et la mort après avoir fait la grève de la faim pour protester contre le fait qu'il continue d'être détenu sur une accusation qui, selon lui, a été inventée de toutes pièces. Nous demandons au Gouvernement de transition d'envisager, dans un geste de réconciliation, le retrait des accusations portées contre lui.

La tâche qui nous attend en Haïti n'est pas aisée, mais nous n'avons pas le choix. Nous sommes intervenus, et nous devons cette fois-ci terminer le travail.

M. Dumitru (Roumanie) : Je voudrais aussi saisir cette occasion pour réitérer publiquement nos félicitations pour votre accession, Madame la Présidente, à la présidence du Conseil pour le mois de mai. En même temps, nous exprimons notre gratitude à l'Ambassadeur Wang Guangya et à son équipe pour la façon exemplaire dont ils ont géré les affaires du Conseil durant le mois d'avril.

La Roumanie s'associe pleinement à la déclaration que le Représentant permanent du Luxembourg va prononcer au nom de la présidence de l'Union européenne.

Je me contenterai donc de quelques brèves remarques.

Tout d'abord, je souhaite remercier l'Ambassadeur Sardenberg pour la manière remarquable dont il a dirigé cette première mission du Conseil de sécurité en Haïti après l'adoption de la résolution 1542 (2004). Sa maîtrise approfondie du dossier a permis que le message du Conseil soit transmis avec force et clarté aux différents interlocuteurs.

Pour la Roumanie, la mission a revêtu une signification à part. La situation en Haïti, au début de 2004, a été l'une des premières crises sur laquelle la Roumanie, en tant que nouveau membre élu du Conseil de sécurité, a dû se prononcer et agir conjointement avec les autres membres du Conseil. Presque un an après, on a eu l'occasion de constater que nos décisions et les mesures prises sur cette base ont commencé à porter des fruits, en conduisant à des changements positifs sur le terrain, à commencer par la situation sécuritaire.

Dans ce contexte, les membres du Conseil ont été en mesure d'évaluer de première main l'excellent travail accompli par les dirigeants et le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Les résultats de la Mission, matérialisés dans les recommandations du rapport, révèlent une fois de plus la valeur ajoutée de cet instrument dont dispose le Conseil que sont les missions du Conseil sur le terrain. La vision ample et cohérente qu'a inspirée l'approche de la mission du Conseil en Haïti sur le présent et l'avenir de ce pays se trouve doublée de l'ordre de priorité donné aux recommandations.

Dans ce contexte, l'expérience générique accumulée par une série de pays en transition, y compris la Roumanie, montre que les élections constituent l'étape primaire et indispensable pour ouvrir la voie à la stabilité politique, suivie de près par les autres composantes du processus de transition. Dans le cas particulier d'Haïti, tenant compte des défis à relever pour répondre aux échéances électorales de 2005, nous soutenons l'accent mis par la mission du Conseil sur les responsabilités qui incombent à cet égard tant au Gouvernement de transition qu'aux forces politiques et à la société civile.

L'expérience invoquée des pays qui ont parcouru des transitions, parfois complexes et douloureuses, vers la démocratie, l'état de droit et la démocratisation, démontre aussi la nécessité des efforts de longue haleine et à plusieurs niveaux – politiques, économiques et de mentalité. Par voie de conséquence, si nous partageons pleinement l'opinion que le succès en Haïti dépend d'une implication pluridimensionnelle et à long terme de la communauté internationale, et de l'ONU en premier lieu, il y a aussi une autre condition à remplir pour éviter que l'histoire se répète dans un pays qui a connu nombre de décollages échoués.

Notamment, il est important que la communauté internationale ait cette fois-ci dans les acteurs internes haïtiens des partenaires de bonne foi, engagés sans réserve, tant sur plan politique que pratique.

Dans ce sens, nous estimons que la fragilité persistante de la situation a pour cause, dans une grande mesure, le fort déficit de confiance qui continue de prévaloir au niveau des responsables politiques, des divers groupes et communautés en Haïti. La pauvreté absolue, l'impunité, le double manque d'espoir et d'éducation affectant principalement les jeunes, font que l'atmosphère sociale haïtienne est chargée des toxines d'une haine génératrice d'autodestruction.

Malheureusement, il semble que même à l'échelle sous-régionale la confiance n'est pas complètement rétablie. Le Conseil de sécurité doit encourager de plus la normalisation complète des relations entre Haïti et les pays des Caraïbes. Le Ministre haïtien des affaires étrangères nous a fait part d'une approche positive de ce point de vue. D'autre part, le représentant de la Communauté des Caraïbes à Port-au-Prince nous a informés sur une série de projets que l'organisation sous-régionale est en train de développer en Haïti. Tout cela ne pourrait qu'accroître l'impact synergique de la coopération régionale pour une amélioration accélérée de la situation en Haïti. Déjà, ce sont les pays d'Amérique latine qui fournissent la majorité des effectifs militaires de la MINUSTAH, et l'Organisation des États américains est profondément impliquée dans la préparation du processus électoral, en étroite coopération avec la MINUSTAH.

Enfin, nous espérons qu'à l'occasion du débat thématique que la présidence roumaine du Conseil de sécurité du mois d'octobre prochain a l'intention d'organiser, le cas d'Haïti pourrait être présenté comme une réussite de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

M. de La Sablière (France) : Je voudrais moi aussi d'abord remercier notre collègue, l'Ambassadeur Sardenberg, pour sa présentation et le féliciter également pour l'initiative qu'il a prise d'organiser et de conduire cette mission importante du Conseil de sécurité, mission qui a été, je pense, très utile, et qui nous a certainement, en tout cas pour ce qui me concerne, permis de nous enrichir de meilleures connaissances de la situation en Haïti et de voir le travail qu'effectue la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui a eu un début, nous le savons, un peu difficile. Mais nous avons pu constater aujourd'hui qu'elle travaillait de manière remarquable et apprécier aussi toute l'action qui est menée par le Représentant spécial du Secrétaire général, notre ancien collègue, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, qui fait, je le répète, un travail remarquable en Haïti.

Nous avons pu également, je crois, grâce à l'action bien guidée par notre Président, bien passer les messages que nous souhaitions en Haïti et, je crois, faire également des recommandations qui seront utiles au travail du Conseil de sécurité. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des recommandations de la mission, parce que je pense qu'elles sont claires et bien adaptées à la situation. En tous les cas, nous les appuyons pleinement.

Je mettrai simplement l'accent sur un point, qui est celui des efforts qu'il faut maintenant faire sur la question des élections locales, législatives et présidentielles de cet automne. Ces élections, comme l'a souligné la mission assez souvent lors de sa visite, doivent se tenir à la date prévue. Elles devront être libres et justes, ouvertes à tous les partis politiques qui ont renoncé à la violence, et permettre la participation la plus large possible de la population. C'est au fond le défi immédiat pour les Haïtiens et pour la communauté internationale.

Pour bien relever ce défi, il me semble que nous devons agir dans trois domaines principaux. Premièrement, renforcer la sécurité pour que ces élections se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Nous examinerons d'ailleurs dans quelques jours les propositions du Secrétariat à cet égard. Au-delà du renforcement éventuel des effectifs, il conviendra de veiller à la bonne utilisation des personnels déjà présents, en particulier ceux de la police civile.

Deuxièmement, nous pensons qu'il faut mettre en œuvre le plus vite possible des projets de développement à impact rapide. C'est un sujet que nous avons souvent abordé au cours de notre mission et qui fait l'objet d'ailleurs de l'une des recommandations. Il s'agit d'apporter des améliorations visibles aux conditions de vie de la population et de redonner l'espoir aux Haïtiens.

À cet égard, nous saluons l'organisation mi-juin par le Canada d'une réunion de suivi de la conférence de Cayenne, dont M. Barnier, Ministre des affaires étrangères de la France, avait pris l'initiative. Il nous semble que tous les donateurs doivent reprendre sans délai une pleine coopération avec Haïti.

Troisièmement enfin, il faudra suivre de près la préparation des élections, en particulier l'enregistrement des électeurs et l'effort d'éducation civique dans la population.

Ces élections constituent une étape nécessaire mais non suffisante, bien sûr, pour assurer la stabilité d'Haïti. Parallèlement, il faudra poursuivre avec les autorités haïtiennes la reconstruction des institutions, en particulier le système judiciaire, et favoriser un développement durable de ce pays.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : J'aimerais dire à notre collègue, le Représentant permanent du Brésil, notre profonde gratitude pour sa direction avisée – bien que je n'ai pas participé à la mission – de la mission du Conseil de sécurité en Haïti à cette étape particulièrement importante pour Haïti dans sa longue quête de la sécurité, de la stabilité politique et sociale et du développement. Il était à la fois pertinent et nécessaire que la communauté internationale fasse part au peuple et aux dirigeants haïtiens, par le biais du Conseil de sécurité, de son engagement à long terme et de son appui constant à leurs rêves et à leurs aspirations légitimes.

Nous tenons à remercier très chaleureusement la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous la félicitons pour son rôle stabilisateur et pour le travail qu'elle réalise dans des conditions extrêmement difficiles. Parallèlement, nous condamnons fermement toutes les attaques contre la MINUSTAH et contre les autres membres du personnel international, en particulier ceux chargés d'une mission humanitaire. Enfin, nous ne devrions pas oublier les efforts inlassables du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Valdés.

Le rapport (S/2005/302) dont nous sommes saisis traduit les vues et les observations du Conseil de sécurité sur la situation en Haïti et sur l'avenir de ce pays. Je ne ferai que trois brèves remarques.

Premièrement, le paysage politique haïtien est extrêmement compliqué. L'avènement d'un Gouvernement véritablement représentatif et légitime et la passation sans heurt du pouvoir le 7 février 2006 sont des premiers pas cruciaux vers la normalisation de la situation et la stabilisation du pays. Les élections doivent se dérouler selon le calendrier établi et elles doivent être libres, équitables, démocratiques et ouvertes à tous les partis politiques qui renoncent publiquement à la violence.

Deuxièmement, les problèmes auxquels Haïti est confronté sont gigantesques et profondément ancrés. Y apporter des solutions n'est pas chose facile. Personne ne s'attend à ce que ces problèmes soient résolus comme par miracle uniquement grâce à un processus électoral, un dialogue politique ou l'assistance internationale. Réformer et renforcer les institutions, en particulier dans les secteurs judiciaire et pénal, respecter les droits de l'homme et la primauté du droit, en particulier en ce qui concerne l'impunité et l'application des règles du droit, faire face aux catastrophes écologiques, satisfaire les besoins humanitaires essentiels et urgents, et poursuivre des objectifs de développement exigent beaucoup de travail et un engagement à long terme.

Troisièmement, la pauvreté a engendré la violence et l'instabilité, une situation qui ne saurait être renversée sans une aide importante et immédiate. Par conséquent, nous lançons un appel à tous les bailleurs de fonds, grands ou petits, pour qu'ils versent les contributions annoncées à la Conférence internationale des donateurs pour Haïti qui s'est tenue en juillet 2004, ainsi qu'à la réunion de suivi de Cayenne.

La MINUSTAH, comme nous l'avons déjà dit, est en Haïti pour une longue durée, et son rôle principal ne se limite pas à la sécurité : il est également de contribuer au développement économique de concert avec les organismes des Nations Unies présents dans le pays dans le cadre de l'engagement à long terme de la communauté internationale au côté du peuple haïtien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rock (Canada) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de présenter un rapport sur la visite effectuée en Haïti par le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social, de concert avec la mission du Conseil de sécurité du 13 au 16 avril dernier.

Nous avons débattu dans cette enceinte ces derniers mois de la cause d'une liberté plus grande, de la manière de libérer les gens de la pauvreté et de la peur, ainsi que de la liberté de vivre dans la dignité. Il me semble que la mission effectuée en Haïti par le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social, de concert avec celle du Conseil de sécurité, a démontré de façon tangible l'importance de ce débat.

Le lien entre développement, sécurité et droits de la personne n'est nulle part plus évident qu'en Haïti.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En définitive, c'est aux Haïtiens eux-mêmes qu'incombe la responsabilité principale de bâtir un Haïti stable et démocratique. Cependant, la communauté internationale doit offrir son soutien et s'engager sur le long terme. Le Conseil économique et social lui-même aura un rôle important à assumer, alors que l'ONU cherche à jouer un rôle positif dans le travail long et difficile qui reste à faire.

Tous ceux qui ont participé à ces deux missions, celle du Conseil de sécurité ou celle du Conseil économique et social, en sont revenus, je crois, avec une vision plus profonde de la réalité humaine qui se cache derrière les quatre piliers du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). Nous avons vu de nous-mêmes le besoin de mieux gérer le continuum de l'aide, qui s'étend de l'aide humanitaire à l'essor du développement durable en passant par la relance et la reconstruction, dans le cadre d'un partenariat étroit et mutuellement bénéfique avec les intervenants locaux et dans une transition sans heurt d'une phase à l'autre. Ce processus doit certes se dérouler dans l'ordre; toutefois, la planification de la relance devrait commencer dès le démarrage des activités humanitaires, et la planification du développement à long terme devrait aller de pair avec les activités de reconstruction.

Voici le défi auquel se trouve confronté l'actuel Gouvernement haïtien. Avec tant de choses à faire, par où commencer et comment s'y prendre? Durant notre brève visite, nous avons appris que des avancées importantes avaient été réalisées sur le plan de la stabilisation du cadre macroéconomique qui est essentielle pour les progrès futurs. Mais, pour de multiples raisons, le démarrage a été plus lent en ce qui concerne les besoins urgents – l'emploi, les routes, les écoles, la santé, l'eau et l'assainissement.

Le rapport soumis par notre groupe au Conseil économique et social reconnaît l'immensité des défis que le prochain Gouvernement, qui sera installé en février 2006, devra relever. Le rapport national sur les progrès accomplis par Haïti vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement souligne l'ampleur des actions qui doivent être entreprises aux niveaux les plus essentiels. C'est pourquoi nous proposons que le nouveau Gouvernement envisage d'ancrer sa planification à moyen terme dans un document de stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans son rapport, le Groupe formulera une série de brèves recommandations qui doivent être examinées par le Conseil économique et social, par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), par l'équipe des Nations Unies en Haïti et par la communauté des donateurs. Je voudrais aborder rapidement certaines des recommandations qui sont au centre du rapport.

Nous recommandons que le Conseil économique et social se concentre sur les mécanismes d'aide au renforcement des capacités, en jouant un rôle dans la promotion des dimensions socioéconomiques du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), en assumant un rôle de premier plan dans la promotion de la réduction de la pauvreté et en favorisant une transition harmonieuse de la mission intégrée des Nations Unies vers un développement économique soutenu, une fois que la MINUSTAH se sera acquittée de son mandat.

En ce qui concerne le système des Nations Unies, nous recommandons que soit envisagée la création d'un groupe relevant du Représentant spécial du Secrétaire général, qui puisse élaborer des projets à effet rapide. Nous recommandons également d'investir dans le renforcement des capacités de certains ministères clefs et de veiller à ce que le programme de DDR soit complété par des efforts à l'appui du dialogue politique, du renforcement du système judiciaire, de la réconciliation et de la réforme du secteur de la sécurité.

Aux donateurs, nous recommandons d'établir des mécanismes de décaissement accélérés et plus souples, d'assurer leur coordination dans toute la mesure du possible afin d'appuyer les stratégies du Gouvernement, d'harmoniser étroitement leurs activités et de faire en sorte que le processus de DDR soit maintenu au-delà du départ de la MINUSTAH et de la fin du « Cadre de coopération intérimaire ».

Pendant qu'Haïti se tourne vers les défis immenses auxquels il fait face, il sera impossible de tout faire en même temps. Nous devrons prendre des décisions difficiles quant au fait de savoir par où commencer et dans quel ordre procéder. Toutefois, il

sera important d'indiquer au peuple haïtien dans quels secteurs le Gouvernement a l'intention d'agir et comment il compte toucher toutes les régions du pays.

La communauté internationale devra maintenir son engagement à long terme et résister à la tentation de réduire son financement une fois les élections terminées. À cet égard, nous devrions tirer les leçons du passé.

C'est pourquoi nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse ses engagements à l'égard d'Haïti tout en faisant preuve d'une plus grande souplesse. La bureaucratie ne devrait pas se dresser comme un obstacle entre une bonne idée et le financement indispensable à sa concrétisation. Le Gouvernement haïtien doit être en mesure de progresser rapidement vers l'amélioration de la qualité de vie que les Haïtiens attendent.

Cependant, le socle de toutes ces actions est qu'une décision collective doit être prise par le peuple d'Haïti et sa classe politique, affirmant que le moment est venu d'aller de l'avant et d'engager un dialogue national sur l'édification d'un pays stable, où les citoyens jouissent de la liberté et de la sécurité économique que nous nous sommes tous engagés à promouvoir.

Il y a une dimension supplémentaire des visites du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité que j'aimerais évoquer avant de terminer. La présence simultanée en Haïti de membres des deux Conseils, de représentants des institutions financières internationales et de pays fournisseurs de contingents était un prototype de ce que le Secrétaire général a recommandé sous le nom de Commission de la consolidation de la paix. Je crois que le caractère unique de la perspective intégrée rendue possible par la visite, les rapports de travail constructifs entre tous ceux qui y ont pris part et l'importance des recommandations qui en sont issues démontrent la valeur du projet de Commission de la consolidation de la paix. Cette approche paraît très sensée, et j'espère vivement que les États Membres examineront nos travaux lorsqu'ils évalueront cette proposition de réforme.

Je voudrais terminer en exprimant la gratitude du Groupe pour l'aide reçue du Gouvernement haïtien, du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH, de son adjoint, du Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire de l'ONU, de toute l'équipe de l'ONU en Haïti, des hommes et des femmes de la MINUSTAH qui ont assuré la sécurité du Groupe durant sa visite, ainsi que des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la Banque interaméricaine de développement. Le Groupe tient également à remercier le Département des affaires économiques et sociales pour son soutien précieux qui nous a grandement facilité la tâche.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Luxembourg.

M. Hoscheit (Luxembourg) : Madame la Présidente, j'ai l'honneur, pour la première fois sous votre présidence, de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Turquie et la Croatie, pays candidats; l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

En ce moment décisif pour l'avenir d'Haïti, l'Union européenne se félicite de pouvoir débattre des conclusions de la mission que le Conseil de sécurité a récemment effectuée dans ce pays et sur laquelle l'Ambassadeur Sardenberg a fait rapport au Conseil ce matin, en parallèle avec celle du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social, dont l'Ambassadeur Rock vient de présenter les conclusions. À ce stade, nous estimons que trois domaines nécessitent une attention particulière : la situation en matière de sécurité, les prochaines élections et le développement économique durable.

Bien que la mission estime que certains progrès ont été réalisés en matière de sécurité, y compris grâce à une meilleure coopération entre la Police nationale haïtienne et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), nous constatons que la situation générale reste fragile. La Police nationale haïtienne lutte pour maintenir l'ordre public. Un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) adéquat et efficace fait toujours défaut, et nous prenons dûment acte des préoccupations exprimées par la mission concernant la fermeté de l'engagement du Gouvernement de transition à cet

égard. La mise en place de la Commission nationale de désarmement est un premier pas dans la bonne direction, mais, avant les élections de l'automne prochain, des progrès importants et rapides devront être réalisés dans ce domaine, avec l'assistance de la MINUSTAH.

La persistance d'une situation de violence généralisée dans certaines zones du pays compromettrait sérieusement ces élections, un environnement sûr étant indispensable au débat politique, à la campagne électorale et aux opérations de vote. Pour apporter un soutien supplémentaire à la Police nationale haïtienne, un renforcement temporaire de la composante de police civile de la MINUSTAH et une adaptation de son mandat à la situation de plus en plus problématique en matière de sécurité devraient être envisagés pour la période allant jusqu'aux élections.

L'Union européenne reste gravement préoccupée par les violations des droits de l'homme qui ont été et sont encore commises en Haïti. Si le rétablissement de l'ordre public nécessite une action vigoureuse de la part des services de police, cette action doit respecter les normes en matière de droits de l'homme. Des enquêtes approfondies sur les violations des droits de l'homme dont est accusée la Police nationale haïtienne devront être menées. Nous demandons à nouveau au Gouvernement de transition de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'impunité.

L'Union européenne se félicite de ce que le Président intérimaire ait lancé officiellement le dialogue national. L'Union européenne rappelle que la crise actuelle en Haïti ne peut être résolue que par des moyens pacifiques dans le cadre d'un processus politique, constitutionnel et ouvert à tous. Ce processus doit être marqué par le dialogue, le compromis et la réconciliation à l'échelle nationale, et doit déboucher sur des élections libres et régulières d'ici la fin de l'année et sur un transfert des pouvoirs à des autorités élues d'ici le 7 février 2006. Il convient d'encourager activement l'ensemble des forces politiques ayant renoncé à la violence à participer au dialogue national.

Les élections prévues pour cette année seront une étape essentielle dans le cadre d'un effort à long terme visant à reconstruire le pays. Pour maintenir la dynamique nécessaire, il importe de respecter le calendrier annoncé pour ces élections. Dans ce contexte, nous suivons de très près les opérations d'enregistrement des électeurs qui se déroulent actuellement sous la supervision de l'Organisation des États américains (OEA). Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer au Conseil en janvier (voir S/PV.5110), l'Union européenne étudie la possibilité d'envoyer une mission d'observation électorale en Haïti. À cette fin, une mission d'évaluation est prévue pour le début de l'été et un montant de 20,5 millions d'euros a été affecté au soutien de ces élections.

Il faut donner au peuple haïtien les moyens d'assurer la stabilité et la prospérité du pays sur le long terme. L'Union européenne est d'avis que l'instauration d'une véritable stabilité à long terme passe par un renforcement de l'économie et par la réalisation d'un développement durable. Sans tenir compte des contributions bilatérales des États membres, les annonces de contributions de l'Union européenne faites lors de la conférence des donateurs tenue à Washington ont depuis été portées à 294 millions d'euros. L'Union européenne, pour sa part, accélère autant que possible ses déboursements, de manière à contribuer sensiblement à l'amélioration des conditions de vie en Haïti et à la réduction de la pauvreté. Dans ce but, il a été procédé à un renforcement du personnel de la Commission européenne dans ce pays et à une simplification des procédures relatives à la mise en œuvre des projets.

Cela étant dit, les projets financés par le biais du Fonds européen de développement nécessitent une étroite collaboration avec les autorités haïtiennes, qui doivent les mettre en œuvre. L'absence d'une administration publique qui fonctionne de manière efficace gêne considérablement l'avancement de ces projets. En attendant, l'Union européenne se concentre sur des projets dans trois domaines qui s'avéreront rapidement bénéfiques pour la population haïtienne, notamment grâce à la création d'emplois. Ces domaines sont les infrastructures – en particulier la construction de routes –, l'éducation – notamment la remise en état des écoles – et enfin la démocratisation – en particulier par le soutien à l'organisation des élections et à la réforme de la justice.

La sécurité et le développement sont des éléments intimement liés d'une solution globale de la crise en Haïti, comme en témoigne le fait que la mission du Conseil de sécurité s'est déroulée en parallèle avec celle du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social. L'Union européenne est d'accord pour estimer qu'une présence des Nations Unies est

nécessaire sur le long terme et reconnaît la nécessité d'assurer une meilleure coordination entre la MINUSTAH et les différents acteurs du développement en Haïti.

Je voudrais terminer en réaffirmant la ferme volonté de l'Union européenne de soutenir Haïti, à court et à long terme, dans le difficile processus de transition dans lequel ce pays est engagé. En même temps, nous sommes d'accord pour estimer qu'il incombe au peuple haïtien lui-même, y compris son Gouvernement de transition, d'assumer ses responsabilités et de prendre en main son avenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : La délégation chilienne voudrait vous exprimer sa gratitude, Madame la Présidente, ainsi qu'au Danemark, d'avoir convoqué la présente séance publique pour examiner la situation en Haïti. Nous tenons également à remercier le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Ronaldo Sardenberg, d'avoir présenté le rapport de la mission du Conseil de sécurité effectuée en Haïti du 13 au 16 avril dernier.

La mission du Conseil de sécurité, qui a été entreprise conjointement avec celle du Groupe consultatif ad hod sur Haïti du Conseil économique et social – la première du genre en Amérique latine et dans la région des Caraïbes – a réaffirmé l'attachement de l'ONU au processus de stabilisation politique et de reconstruction économique et sociale d'Haïti.

Depuis décembre dernier, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a pratiquement atteint les effectifs requis pour les composantes civile et militaire prévus par la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité, lui permettant ainsi de mener à bien de nombreuses opérations en Haïti. Ces progrès ont été réalisés dans le contexte d'une situation de sécurité qui demeure précaire.

Nous sommes par conséquent d'accord avec le Conseil sur la nécessité de mettre en œuvre sans plus tarder un programme approfondi et complet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Le rétablissement de la paix en Haïti nécessitera forcément le désarmement de l'ensemble de la société haïtienne, et pas seulement de ceux qui ont servi dans l'armée. Mais le désarmement, à lui seul, ne contribuera pas à la réalisation de l'objectif ultime de consolidation de la paix s'il ne s'accompagne pas d'une réinsertion de ces forces dans la société.

À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel de fournir à la MINUSTAH les ressources financières demandées par le Secrétaire général pour qu'elle puisse mettre effectivement en œuvre dès que possible le programme de DDR, sous réserve des contributions volontaires susceptibles d'être faites à cette fin.

Une des tâches essentielles de la communauté internationale est de doter Haïti d'une force de police dont la doctrine institutionnelle soit basée sur le respect de l'état de droit ainsi que sur la défense et la protection des droits de l'homme. Cette force doit être recrutée et formée dans la transparence, avec la plus grande prudence. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra se gagner la confiance des citoyens.

Au moment du départ des forces des Nations Unies, la Police nationale devra être le pilier du maintien de l'état de droit. Nous nous félicitons de la meilleure coordination entre les composantes militaire et civile de la MINUSTAH et de la Police nationale haïtienne, notamment en ce qui concerne des opérations militaires conjointes.

Ma délégation est heureuse d'informer le Conseil que notre police en uniforme appelée « Carabineros de Chili » a souscrit le 11 mars dernier à un accord de coopération bilatérale avec la Police nationale haïtienne. En vertu de cet accord, une délégation de Carabineros a travaillé pendant 10 jours avec la Police nationale haïtienne pour évaluer les exigences professionnelles de cette force.

Nous réaffirmons que les efforts visant au renforcement de la police haïtienne seront vains s'ils ne s'accompagnent pas d'une refonte totale des institutions fondamentales responsables du respect de l'état de droit en Haïti, qui se trouvent dans un état très précaire. Cela nécessitera le renforcement des institutions démocratiques, la réforme du pouvoir judiciaire et du système pénitentiaire et, surtout, la consolidation des partis politiques et de la société civile.

Le Chili accueille avec un vif intérêt la recommandation du Conseil au Département des opérations de maintien de la paix pour qu'il entreprenne une évaluation globale de la situation en matière de sécurité en Haïti en vue de déterminer s'il

faut un renforcement des contingents militaire et de police, surtout au vu de la nécessité fondamentale d'un environnement sûr pour la tenue des prochaines élections. Ces élections sont prévues dans quelques mois, et quand bien même leur succès ne pourra pas résoudre, à lui seul, tous les problèmes d'Haïti, le déroulement sans heurt du processus électoral légitime constitue une condition indispensable à tout progrès en vue du renforcement de la démocratie et du plein rétablissement de l'état de droit.

Le Chili a par conséquent souligné systématiquement la nécessité urgente d'un dialogue national élargi, auquel participeraient toutes les parties prenantes de la société haïtienne qui renonceraient à la violence. Nous notons avec satisfaction que ce dialogue a été engagé par les autorités haïtiennes, mais cette initiative doit être appuyée par des efforts visant la participation de toutes les parties prenantes et aller bien au-delà des élections.

Personne ne conteste aujourd'hui que sécurité et développement sont des exigences inséparables, qui se renforcent mutuellement. Il est par conséquent indispensable qu'Haïti obtienne, dès que possible, les ressources promises à la Conférence des donateurs qui s'est tenue il y a un an à Washington. Ces ressources lui permettront de satisfaire les besoins sociaux urgents du peuple haïtien et de lancer des programmes de reconstruction à moyen et à long terme.

Il est indéniable que la présence des Nations Unies en Haïti doit être perçue comme une opération de maintien de la paix de la quatrième génération dont les objectifs ne sont pas exclusivement limités à la suppression de la violence. Notre tâche collective sera couronnée de succès quand nous enregistrerons des progrès sur la voie de l'élimination des causes de l'instabilité et de la violence en Haïti et quand ce pays pourra devenir autonome. C'est précisément la raison pour laquelle nous devons nous féliciter de ce que la mission du Conseil de sécurité ait eu lieu conjointement avec celle du Groupe consultatif ad hod du Conseil économique et social. Ceci nous permettra d'avoir une vision intégrale des problèmes haïtiens.

Tout en renouvelant notre appui au Groupe consultatif ad hoc, nous avalisons les conclusions et les recommandations résultant de la mission en Haïti, présentées par l'Ambassadeur du Canada, notamment la stratégie de réduction de la pauvreté, qui doit comprendre des mesures en vue de la création d'emplois, du reboisement, de la protection de l'environnement, du réaménagement de l'infrastructure et de l'amélioration de la qualité des services publics dans les domaines de santé et de l'éducation.

Nous nous félicitons également à cet égard que la MINUSTAH ait entrepris de nombreux projets à impact rapide dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, la lutte contre le sida, l'infrastructure et la défense des droits de l'homme. Toutes ces mesures profiteront non seulement directement à la population haïtienne, mais elles amélioreront en outre la perception que les Haïtiens ont de l'Organisation des Nations Unies. Nous exhortons par conséquent les États Membres à doter une fois de plus la Mission des ressources nécessaires à son succès.

Peu après la conclusion de la mission conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, une délégation des Commissions des relations extérieures et de la défense du Sénat et de la Chambre des députés du Chili s'est rendue en Haïti pour mieux connaître la situation dans le pays et évaluer les prestations des troupes chiliennes sur place, tout en déterminant les domaines de coopération bilatérale. Cela correspond au caractère national de la tâche que mon pays a entreprise en Haïti, et c'est la raison pour laquelle le Président Ricardo Lagos s'emploie personnellement à veiller à ce que notre Congres national proroge la présence des forces chiliennes dans ce pays des Caraïbes.

Aujourd'hui, en réaffirmant notre attachement à Haïti et à son peuple, nous souhaitons redire que si nous voulons éviter un échec de la mission des Nations Unies, comme dans le passé, nous devons l'entreprendre avec une vision à long terme. Nous exhortons par conséquent le Conseil de sécurité à renouveler le mandat de la MINUSAH pour une période qui ne serait pas inférieure à 12 mois afin de garantir sa continuité tout au long du processus électoral et du transfert subséquent du pouvoir aux nouvelles autorités.

N'oublions pas une fois de plus Haïti. De nous dépendra largement la réalisation des espoirs d'une population, qui souffre depuis si longtemps, d'un avenir meilleur, dans la dignité, à l'abri de la peur et du besoin.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Guatemala. Je lui donne la parole.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Danemark de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et d'avoir organisé ce débat public qui permet aux États non membres du Conseil d'exprimer leurs vues sur la situation précaire en Haïti. Au nom du Guatemala, je vous souhaite, Madame la Présidente, plein succès à la présidence des travaux du Conseil.

Nous exprimons également notre reconnaissance à l'Ambassadeur Ronaldo Mota Sardenberg, Représentant permanent du Brésil et chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti, qui nous a fait une présentation détaillée du rapport de la mission. Nous aimerions également remercier l'Ambassadeur Allan Rock, Représentant permanent du Canada, d'avoir dirigé le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social durant la mission conjointe dans l'île du 13 au 16 avril dernier.

J'aimerais tout d'abord souligner que le travail effectué par le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dans les situations postconflictuelles – relevant tant de la politique sécuritaire que de l'aide humanitaire en faveur du développement – nous offre la possibilité d'entreprendre une action extrêmement productive. La mission conjointe en Haïti de même que l'appui mutuel et constant des deux Conseils dans l'exécution de leur mandat respectif sur la question témoignent de ce nouveau climat de coopération. Le Guatemala s'en félicite.

Il est plus important encore de souligner que le rôle de l'Organisation des Nations Unies ne se limite pas à aider les acteurs locaux à mettre fin à un conflit et, dans le cas d'Haïti, à stabiliser la situation. Nous devons également, avec la même efficacité, fournir une aide humanitaire et contribuer à la mise en place d'institutions qui permettront le développement à long terme et empêcheront la résurgence d'un conflit.

Depuis l'éclatement de la crise en Haïti, mon pays fait preuve de solidarité à l'égard du peuple de ce pays frère. En outre, le Gouvernement guatémaltèque a formulé le vœu sincère que l'ensemble des acteurs politiques haïtiens conviennent de la manière d'ériger une démocratie digne de ce nom et d'instaurer un climat propice au développement durable du pays, au profit de tous les Haïtiens. Si c'est aux Haïtiens qu'il appartient en premier lieu d'y parvenir, nous savons que ce but essentiel ne pourra être atteint sans la coopération coordonnée et généreuse de la communauté internationale sur le long terme. Nous pensons que le Cadre de coopération intérimaire, conjointement établi l'an passé par le Gouvernement de transition et la communauté internationale, marque un grand pas dans la bonne direction.

Conformément à sa politique en faveur du règlement pacifique des conflits, le Gouvernement guatémaltèque réaffirme son engagement et sa volonté de participer à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Pour l'heure, notre contribution à la MINUSTAH consiste en la présence d'un contingent de 70 membres de la police militaire guatémaltèque en Haïti. Nous appuyons pleinement le travail accompli par la MINUSTAH, dont l'essentiel des éléments militaires et civils sont d'origine latino-américaine. Le Guatemala exprime tout particulièrement son appui au travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés.

Concernant les rapports qui nous ont été présentés aujourd'hui, nous partageons l'inquiétude suscitée par le climat précaire de sécurité qui prévaut en Haïti ainsi que par le statut de l'ancienne armée, et en particulier par les problèmes que suscitent les bandes armées liées aux milieux criminels. De plus, nous sommes préoccupés par la faiblesse de l'administration de la justice et par le problème persistant de l'insécurité, obstacles majeurs auxquels tous les Haïtiens sont actuellement confrontés.

Aussi le Guatemala juge-t-il essentiel que la communauté internationale, les organisations régionales, les institutions financières internationales, les organismes, les programmes et les organisations non gouvernementales continuent de prêter leur appui aux Haïtiens, afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits fondamentaux, et d'assister le Gouvernement dans les enquêtes sur les violations des droits de l'homme, de façon à mettre fin à l'impunité à travers la refonte et la consolidation de la Police nationale et du système judiciaire, institutions sans lesquelles il est impossible d'administrer la justice. À cet égard, nous engageons vivement le Gouvernement de transition à prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour prévenir ce type d'acte, en réalisant des enquêtes dignes de ce nom sur les allégations et en engageant des poursuites à l'encontre des responsables.

Concernant les préparatifs et la tenue, suivant le calendrier prévu, d'élections locales et présidentielle qui soient ouvertes à tous, représentatives et légitimes, nous approuvons l'idée que la priorité doit être accordée au développement du dialogue politique entre tous les groupes et acteurs de la société haïtienne, sans exception. Nous sommes extrêmement préoccupés par les besoins en infrastructures, moyens techniques et logistiques qui sont décrits dans le rapport à propos de l'organisation des élections. Le plus alarmant de ces problèmes réside dans le déficit de 22 millions de dollars affiché par le budget des élections. À cet égard, nous pensons qu'il est essentiel de disposer des ressources suffisantes mais aussi du concours technique de la communauté internationale, en particulier des pays donateurs, pour que les élections soient un succès et que la transition vers un système démocratique s'effectue sans heurts.

Le Guatemala tient également à souligner l'importance du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nous partageons les inquiétudes exprimées par la mission, non seulement face au retard accusé dans l'exécution du programme proposé par la MINUSTAH, mais également devant les difficultés de financement de ce programme, en particulier de sa composante réinsertion.

Ma délégation se doit de mentionner certains problèmes essentiels, comme la pauvreté extrême, le taux élevé d'analphabétisme et la sous-alimentation, qui continuent de priver les Haïtiens de leurs droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux, exacerbant du même coup les conséquences du non-respect des droits civils et politiques fondamentaux. Nous reconnaissons que l'échéance temporelle du Gouvernement de transition lui laisse trop peu de temps pour résoudre ces problèmes de façon notable. Cela dit, il pourrait toujours mettre en route quelques initiatives. C'est pourquoi nous prions instamment le Gouvernement de transition d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec tous les secteurs de la société et avec le concours de la communauté internationale, une stratégie de développement sur le long terme qui permettra de répondre aux besoins économiques et sociaux de base de tous les citoyens haïtiens.

Concernant les problèmes et toutes les gageures auxquelles Haïti et sa population sont confrontés, ma délégation appelle la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à fournir à Haïti l'appui et l'assistance nécessaires pour surmonter les problèmes hérités du passé et engager le pays sur la voie de l'état de droit, de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Il est essentiel, en effet, que nous abordions le problème haïtien comme un problème collectif et que nous nous acquittions de notre devoir de solidarité à l'égard de ce pays tant malmené tout au long de son histoire. Nous continuerons de concourir à l'effort de reconstruction et de stabilisation qui permettra au peuple haïtien de prendre en main son propre destin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pérou.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Pour le Pérou, il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité dans son intégralité ait effectué cette mission en Haïti sous la houlette de l'Ambassadeur Ronaldo Mota Sardenberg. Cela a permis au Conseil de se rendre compte par lui-même de la situation qui prévaut dans le pays et du travail accompli par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au titre du mandat qu'il lui a confié. Rappelons que la décision de se rendre en Haïti a été prise lors du débat public organisé à propos par la délégation argentine le 12 janvier dernier, alors qu'elle présidait le Conseil de sécurité (voir S/PV.5110).

Nous pensons également qu'il était opportun que le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social se rende en Haïti pendant la même période et y tienne une partie de ses réunions en collaboration avec la mission du Conseil de sécurité. Si ce procédé sort de l'ordinaire, il enrichit notre compréhension des problèmes dont pâtissent des pays comme Haïti. Autrement dit, parallèlement à la mission de maintien de la paix et de la sécurité engagée par le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social met en route des programmes de développement aux fins de la reconstruction des pays en question.

Ma délégation partage pleinement l'analyse des différents points étudiés par la mission du Conseil de sécurité, ainsi que les recommandations contenues dans son rapport. Je me contenterai donc de quelques remarques ponctuelles.

Comme on le voit à la lecture du rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Haïti, le pays reste dépourvu d'un contrat social minimal sous-tendant l'existence de l'État et son autorité. De l'avis de ma

délégation, ce constat justifie deux mesures à prendre. Premièrement, il est nécessaire de proroger le mandat de la MINUSTAH pour une période initiale de 12 mois. La MINUSTAH est pour l'heure garante des conditions minimales de paix et de sécurité dont bénéficie la population haïtienne et doit, par conséquent, disposer d'échéances qui garantissent la continuité de ses activités ainsi que des ressources nécessaires pour assurer la sécurité pendant les élections.

Deuxièmement, il est nécessaire que l'ensemble des forces politiques et sociales haïtiennes soient incorporées dans le processus politique de dialogue et de réconciliation qui a été engagé. En l'absence d'un accord entre les Haïtiens sur un contrat social authentique, il est difficile d'envisager une amélioration de la situation critique qui prévaut actuellement.

Il est temps que les efforts de la communauté internationale, de tous les pays amis d'Haïti, de cette partie du monde et d'ailleurs, tendent avec fermeté à la réalisation de l'objectif suivant : instaurer un pacte social en Haïti. Il n'incombe nullement à la communauté internationale, et encore moins dans les présentes circonstances, de prendre position pour ou contre l'un ou l'autre des acteurs ou partis politiques haïtiens ou d'émettre des jugements de valeur sur le processus historique et social qui a plongé la population haïtienne dans les conditions de vie les plus déplorables de notre continent. L'engagement de la communauté internationale doit être inconditionnel afin que puisse se mettre en place le pacte social qui entraînera la viabilité politique d'Haïti. Ce pacte social préliminaire est à coup sûr la meilleure garantie de succès des processus électoraux qui se mettront en place en Haïti à partir d'octobre prochain, garantie que les élections se dérouleront dans une ambiance dans laquelle la démocratie et que le respect du scrutin l'emporteront sur la violence et garantie que les autorités nouvellement élues puissent s'acquitter de leur mandat.

Comme l'ont répété les chefs d'État latino-américains lors du Sommet de Rio en novembre dernier, la reconstruction et le développement d'Haïti sont, pour nos pays, une priorité régionale. C'est pourquoi nous nous félicitons de la réponse des pays de la région en faveur d'Haïti, et dans le cas précis du Pérou, cela se traduit par la fourniture de contingents militaires à la MINUSTAH. Ces derniers mois, le contingent péruvien, qui se trouve à Jacmel, a participé à plusieurs opérations à Port-au-Prince, à Cité Soleil et dans d'autres régions du pays où la violence et le gangstérisme sont généralisés. C'est pourquoi nous apprécions à sa juste valeur la reconnaissance exprimée par le commandant de la Force de la MINUSTAH à l'égard du rôle de notre contingent. Nous déplorons également les pertes encourues par le personnel militaire, preuve que la situation en Haïti continue d'être critique et sensible. Le Pérou est et restera engagé aux côtés d'Haïti, et en réponse à la requête du Département des opérations de maintien de la paix, il dépêchera un nouveau contingent qui doublera les effectifs qu'il a à l'heure actuelle à la MINUSTAH.

La délégation péruvienne estime fondamental pour la stabilité d'Haïti que le Gouvernement de transition contrôle de nouveau l'ordre public. Rien ne saurait se substituer à cette tâche importante. C'est pourquoi il faut donner au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion l'impulsion et, surtout, les ressources nécessaires. Dans le cas d'Haïti cependant, l'insécurité est due à la persistance de groupes armés illégaux, et elle exige un effort politique en faveur de l'inclusion. En conséquence, la consolidation d'un environnement durable de sécurité nécessite le rétablissement d'un pacte social et la prise de mesures sur plusieurs fronts, en particulier le développement politique, institutionnel et économique du pays.

Le développement politique et institutionnel d'Haïti est inséparable de son développement économique et social. C'est pourquoi il faut adopter une stratégie globale et à long terme pour relever les défis auxquels le pays est confronté. Il est certain que la responsabilité principale incombe au Gouvernement et à la société haïtiens, qui doivent faire les efforts internes nécessaires pour poser les bases du développement, mais le fait est qu'Haïti ne dispose pas des ressources nécessaires pour relever seul ces défis. Haïti a plus que jamais besoin d'une coopération internationale sous forme d'assistance financière et technique. Dans le cadre de ces efforts, Haïti a besoin de l'appui de l'ONU, de la communauté des donateurs et des institutions financières internationales.

Nous sommes certains qu'au cours des prochaines semaines, la communauté internationale et les pays amis d'Haïti en Amérique et sur les autres continents s'acquitteront de leur responsabilité qui est d'aider la société haïtienne à rétablir son pacte social. Sur cette question, nous ne pouvons pas être divisés.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : La détérioration de la situation en Haïti est préoccupante. Haïti a tout à la fois besoin de rétablir la sécurité et de mettre en œuvre une politique d'investissement et d'aide pour poser les bases de la reconstruction du pays et renforcer l'état de droit. À cette fin, un effort concerté de la part de l'ONU, des organisations régionales et de la communauté internationale est indispensable.

La Norvège voudrait saisir la présente occasion pour exprimer son appui énergique aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Valdés, et par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour que des élections justes et transparentes puissent se dérouler en novembre. Nous souhaiterions également souligner l'importance de l'assistance électorale fournie par l'Organisation des États américains à Haïti.

Une paix viable et durable dépend de l'existence d'autorités nationales légitimes. Les prochaines élections donnent la possibilité d'un nouveau départ qui permettra à Haïti de faire face à ses nombreux défis. À l'heure actuelle, il faut, en priorité, que la sécurité soit rétablie et que les élections se déroulent avec succès.

Il faut impérativement promouvoir et faciliter la réconciliation nationale par un processus ouvert et participatif. Haïti a besoin d'instaurer un climat politique et une culture de dialogue et de compromis pour relever les défis qui affligent le pays. C'est de l'intérieur que doit provenir une bonne gouvernance fondée sur la démocratie, le respect des droits de l'homme, une gestion économique saine et le sens des responsabilités.

Ces dernières années, la Norvège a appuyé et encouragé un dialogue politique en vue d'une réconciliation nationale. Nous restons déterminés à faciliter un dialogue politique et l'élaboration d'un consensus par un processus ouvert et participatif. Nous estimons qu'à long terme, la paix et la prospérité ne seront assurées que par le biais d'un dialogue politique.

Malgré les efforts déployés par l'ONU, les organisations régionales et autres, la situation reste difficile et rien ne laisse entrevoir une amélioration notable dans un avenir proche. De l'avis de la Norvège, dans une perspective à court terme, la MINUSTAH ne dispose pas des ressources financières adéquates et garanties qui lui permettraient de s'acquitter de son mandat, notamment les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion, et c'est là un problème qu'il faut régler.

Alors que l'échéance du sommet prévu pour le mois de septembre se rapproche, il nous semble que la situation en Haïti montre qu'il est nécessaire d'adopter une approche nouvelle en matière de consolidation de la paix. Nous encourageons donc tous les États Membres à y réfléchir lorsqu'ils examineront la proposition visant à mettre en place un mécanisme unique de consolidation de la paix dirigé par l'ONU.

M. Sealy (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'ONU.

Nos délégations se félicitent du rapport de la mission du Conseil de sécurité sur sa visite en Haïti, visite menée conjointement avec celle du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social. Cette mission conjointe marque la première fois que ces deux grands organes de l'ONU ont envoyé des missions politiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, et cela montre clairement, compte tenu du haut niveau de représentation des deux missions, le profond intérêt et la préoccupation de la communauté internationale vis-à-vis de la grave crise politique, économique, sociale et de sécurité à laquelle le peuple haïtien est actuellement confronté. La situation actuelle en Haïti met au jour le lien intrinsèque qui existe entre sécurité et développement.

Le rapport de la mission décrit avec des détails frappants les difficultés auxquelles fait face la société haïtienne dans de nombreux domaines et à divers niveaux. L'insécurité et l'absence de sûreté personnelle restent des caractéristiques dominantes du paysage haïtien, ce qui est dû de manière non négligeable aux actions des groupes armés illégaux. L'on ne peut qu'espérer que grâce à la détermination de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de la Police nationale haïtienne, les Haïtiens retrouveront non seulement un sens accru de sécurité dans leur vie quotidienne, mais que la sécurité et la stabilité seront rétablies à un tel point que le processus politique et électoral, qui vient de commencer avec l'inscription des électeurs, pourra aboutir à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous, et dont le résultat produirait un Gouvernement démocratiquement élu

bénéficiant d'une reconnaissance et d'un appui généralisés et universels.

Les délégations de la CARICOM souhaitent donc appuyer les recommandations de la mission du Conseil de sécurité visant à assurer le respect du calendrier des élections, à garantir au Conseil électoral provisoire un financement suffisant et à la MINUSTAH les renforts militaires et de police civile voulus pour permettre le déroulement pacifique des élections cruciales prévues en octobre et novembre. Les délégations de la CARICOM notent que le calendrier des élections envisage la prise de fonctions du nouveau Gouvernement élu le 7 février 2006 et elles sont disposées à appuyer un maintien de la présence de la MINUSTAH en Haïti après la tenue des élections et tout le temps qu'il faudra pour donner au nouveau Gouvernement la sécurité et la stabilité dont il a besoin.

Le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (S/2005/302) porte sur un certain nombre d'autres questions urgentes, dont la nécessité du respect des droits de l'homme. La CARICOM partage l'avis que le respect des droits de l'homme contribue au renforcement de la stabilité et de la sécurité et elle tient à souligner de nouveau qu'il incombe particulièrement à l'administration intérimaire de respecter les droits de l'homme, et en particulier les droits politiques et civils fondamentaux, ainsi que les procédures judiciaires régulières. Il doit s'atteler d'urgence à cette question pour que tous les Haïtiens retrouvent foi dans l'état de droit, la police et l'appareil judiciaire.

À cet égard, la CARICOM souhaite attirer l'attention du Conseil sur la situation de M. Yvon Neptune, ancien Premier Ministre constitutionnel d'Haïti, qui, après s'être spontanément livré au Gouvernement intérimaire en juin 2004, n'a toujours pas été jugé, en violation des procédures prévues par la Constitution haïtienne. Les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM réunis en février dernier ont déclaré que les détentions indéfinies de dirigeants et activistes de Fanmi Lavalas – dont celle de M. Neptune est l'exemple le plus criant – ne pouvaient qu'être considérées comme des détentions arbitraires sur la base de l'affiliation politique de ces personnes. Il convient soit de rétablir ces personnes dans leurs droits à une procédure régulière soit de les relâcher. Nous sommes particulièrement préoccupés de ce que la détention prolongée de M. Neptune ait conduit à une dégradation de sa santé, aux conséquences potentiellement tragiques. La CARICOM tient à insister de nouveau sur l'importance d'un processus politique inclusif pour l'unité du pays et l'instauration d'un climat propice à des élections libres et équitables.

Le rapport de la mission du Conseil de sécurité évoque également les conditions socioéconomiques désastreuses dans lesquelles vit la population haïtienne, et note qu'Haïti n'arrivera probablement à atteindre aucun des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Les délégations de la CARICOM considèrent que la communauté internationale des donateurs doit honorer ses obligations et ses responsabilités envers Haïti, pays de la catégorie des pays les moins avancés, et que, pour atteindre le plus important des objectifs du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire diviser par deux d'ici 2015 la proportion de la population vivant dans une pauvreté extrême, elle doit lui fournir à court, moyen et long termes une assistance sous la forme d'une coopération internationale réelle et importante pour permettre à la population de relever son niveau de vie et léguer aux futures générations un pays économiquement autosuffisant, capable d'assurer lui-même l'ordre public et une bonne gouvernance économique et politique. Dans l'avenir immédiat, toutefois, il faut s'employer en priorité à aider Haïti à mettre en place les capacités d'absorption dont elle a besoin pour pouvoir utiliser de façon optimale l'assistance fournie par la communauté des donateurs.

Pour terminer, les délégations de la CARICOM assurent les membres du Conseil de sécurité de l'engagement à long terme de leurs gouvernements à l'égard des progrès d'Haïti sur les plans politique, social et économique. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale des donateurs et le système des Nations Unies à fournir, dans le cadre de ses fonds, programmes et organismes, tout le soutien et l'assistance voulus à Haïti afin de lui permettre de relever et de surmonter les immenses défis auxquels elle est confrontée actuellement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Espagne.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité en ce mois de mai, je voudrais en premier lieu vous féliciter, Madame

la Présidente, ainsi que le Danemark, de votre accession à la présidence du Conseil et vous souhaiter plein succès dans la conduite de vos travaux. Je voudrais également vous remercier de la convocation de la présente séance publique consacrée à l'examen de la situation en Haïti suite à la mission envoyée dans ce pays par le Conseil et dirigée par l'Ambassadeur du Brésil, M. Sardenberg – en conjonction avec le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, présidé par l'Ambassadeur du Canada, M. Rock.

L'Espagne souscrit totalement à l'intervention faite par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne; je me bornerai donc ici à quelques observations complémentaires.

L'engagement actif de l'Espagne en faveur de la stabilité, de la démocratisation et du développement d'Haïti s'est concrétisé par notre participation à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), sous la forme d'un contingent militaire, qui collabore étroitement avec un autre contingent du Maroc, ainsi que d'un contingent de police civile, de même que par notre action au sein du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, dont nous avons participé à la récente mission sur le terrain. Les deux missions, celle du Conseil de sécurité et celle du Conseil économique et social, ont mis en relief la complémentarité des deux organes face à des crises complexes comme celle d'Haïti. Nous souscrivons aux recommandations auxquelles a donné lieu la mission et qui figurent dans le rapport dont nous sommes saisis (S/2005/302).

Les élections prévues pour la fin de l'année constituent, à n'en pas douter, l'un des défis les plus importants à court terme que doivent relever la population haïtienne et la communauté internationale, tout en ne représentant pas en soi une solution aux problèmes du pays, qui exigent également des efforts de développement social, économique et institutionnel à long terme.

Tous les partis politiques qui renoncent à la violence doivent pouvoir participer à des élections libres, transparentes et inclusives, permettant la participation la plus large possible de la population. Au cours du processus électoral, nous pensons qu'il serait bon de disposer d'observateurs internationaux et de renforts en matière de sécurité, sans lesquels les risques seraient élevés pour le succès du processus.

À cette fin, le dialogue national engagé le 7 avril par le Président Boniface Alexandre, et qu'il convient d'appuyer, doit servir dans l'immédiat à définir un scénario politique inclusif de nature à permettre par la suite la gouvernance du pays. Les forces politiques haïtiennes ont avant tout la responsabilité de veiller à ce que ce dialogue progresse avant le processus électoral et à ce qu'il se poursuive après l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement. Ce dialogue national devrait permettre la définition du cadre politique nécessaire à la mise en œuvre des objectifs de développement à grande échelle.

La solution à la situation précaire que connaît Haïti n'est pas purement militaire mais nous savons tous, cependant, que sans sécurité, il ne saurait y avoir de développement. Les deux aspects sont liés et doivent enregistrer des progrès parallèles. Nous souscrivons à la recommandation selon laquelle le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU devrait procéder à une évaluation globale des conditions de sécurité qui prévalent en Haïti.

Les délégations de la CARICOM souhaitent donc appuyer les recommandations de la mission du Conseil de sécurité visant à assurer le respect du calendrier des élections, à garantir au Conseil électoral provisoire un financement suffisant et à la MINUSTAH les renforts militaires et de police civile voulus pour permettre le déroulement pacifique des élections cruciales prévues en octobre et novembre. Les délégations de la CARICOM notent que le calendrier des élections envisage la prise de fonctions du nouveau Gouvernement élu le 7 février 2006 et elles sont disposées à appuyer un maintien de la présence de la MINUSTAH en Haïti après la tenue des élections et tout le temps qu'il faudra pour donner au nouveau Gouvernement la sécurité et la stabilité dont il a besoin.

Le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (S/2005/302) porte sur un certain nombre d'autres questions urgentes, dont la nécessité du respect des droits de l'homme. La CARICOM partage l'avis que le respect des droits de l'homme contribue au renforcement de la stabilité et de la sécurité et elle tient à souligner de nouveau qu'il incombe particulièrement à l'administration intérimaire de respecter les droits de l'homme, et en particulier les droits politiques et civils fondamentaux, ainsi que les procédures judiciaires régulières. Il doit s'atteler

d'urgence à cette question pour que tous les Haïtiens retrouvent foi dans l'état de droit, la police et l'appareil judiciaire.

À cet égard, la CARICOM souhaite attirer l'attention du Conseil sur la situation de M. Yvon Neptune, ancien Premier Ministre constitutionnel d'Haïti, qui, après s'être spontanément livré au Gouvernement intérimaire en juin 2004, n'a toujours pas été jugé, en violation des procédures prévues par la Constitution haïtienne. Les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM réunis en février dernier ont déclaré que les détentions indéfinies de dirigeants et activistes de Fanmi Lavalas – dont celle de M. Neptune est l'exemple le plus criant – ne pouvaient qu'être considérées comme des détentions arbitraires sur la base de l'affiliation politique de ces personnes. Il convient soit de rétablir ces personnes dans leurs droits à une procédure régulière soit de les relâcher. Nous sommes particulièrement préoccupés de ce que la détention prolongée de M. Neptune ait conduit à une dégradation de sa santé, aux conséquences potentiellement tragiques. La CARICOM tient à insister de nouveau sur l'importance d'un processus politique inclusif pour l'unité du pays et l'instauration d'un climat propice à des élections libres et équitables.

Le rapport de la mission du Conseil de sécurité évoque également les conditions socioéconomiques désastreuses dans lesquelles vit la population haïtienne, et note qu'Haïti n'arrivera probablement à atteindre aucun des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Les délégations de la CARICOM considèrent que la communauté internationale des donateurs doit honorer ses obligations et ses responsabilités envers Haïti, pays de la catégorie des pays les moins avancés, et que, pour atteindre le plus important des objectifs du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire diviser par deux d'ici 2015 la proportion de la population vivant dans une pauvreté extrême, elle doit lui fournir à court, moyen et long termes une assistance sous la forme d'une coopération internationale réelle et importante pour permettre à la population de relever son niveau de vie et léguer aux futures générations un pays économiquement autosuffisant, capable d'assurer lui-même l'ordre public et une bonne gouvernance économique et politique. Dans l'avenir immédiat, toutefois, il faut s'employer en priorité à aider Haïti à mettre en place les capacités d'absorption dont elle a besoin pour pouvoir utiliser de façon optimale l'assistance fournie par la communauté des donateurs.

Pour terminer, les délégations de la CARICOM assurent les membres du Conseil de sécurité de l'engagement à long terme de leurs gouvernements à l'égard des progrès d'Haïti sur les plans politique, social et économique. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale des donateurs et le système des Nations Unies à fournir, dans le cadre de ses fonds, programmes et organismes, tout le soutien et l'assistance voulus à Haïti afin de lui permettre de relever et de surmonter les immenses défis auxquels elle est confrontée actuellement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Espagne.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité en ce mois de mai, je voudrais en premier lieu vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Danemark, de votre accession à la présidence du Conseil et vous souhaiter plein succès dans la conduite de vos travaux. Je voudrais également vous remercier de la convocation de la présente séance publique consacrée à l'examen de la situation en Haïti suite à la mission envoyée dans ce pays par le Conseil et dirigée par l'Ambassadeur du Brésil, M. Sardenberg – en conjonction avec le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, présidé par l'Ambassadeur du Canada, M. Rock.

L'Espagne souscrit totalement à l'intervention faite par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne; je me bornerai donc ici à quelques observations complémentaires.

L'engagement actif de l'Espagne en faveur de la stabilité, de la démocratisation et du développement d'Haïti s'est concrétisé par notre participation à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), sous la forme d'un contingent militaire, qui collabore étroitement avec un autre contingent du Maroc, ainsi que d'un contingent de police civile, de même que par notre action au sein du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, dont nous avons participé à la récente mission sur le terrain. Les deux missions, celle du Conseil de sécurité et celle du Conseil économique et social, ont mis en relief la complémentarité des deux organes face à des crises complexes comme celle d'Haïti. Nous souscrivons aux recommandations

auxquelles a donné lieu la mission et qui figurent dans le rapport dont nous sommes saisis (S/2005/302).

Les élections prévues pour la fin de l'année constituent, à n'en pas douter, l'un des défis les plus importants à court terme que doivent relever la population haïtienne et la communauté internationale, tout en ne représentant pas en soi une solution aux problèmes du pays, qui exigent également des efforts de développement social, économique et institutionnel à long terme.

Tous les partis politiques qui renoncent à la violence doivent pouvoir participer à des élections libres, transparentes et inclusives, permettant la participation la plus large possible de la population. Au cours du processus électoral, nous pensons qu'il serait bon de disposer d'observateurs internationaux et de renforts en matière de sécurité, sans lesquels les risques seraient élevés pour le succès du processus.

À cette fin, le dialogue national engagé le 7 avril par le Président Boniface Alexandre, et qu'il convient d'appuyer, doit servir dans l'immédiat à définir un scénario politique inclusif de nature à permettre par la suite la gouvernance du pays. Les forces politiques haïtiennes ont avant tout la responsabilité de veiller à ce que ce dialogue progresse avant le processus électoral et à ce qu'il se poursuive après l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement. Ce dialogue national devrait permettre la définition du cadre politique nécessaire à la mise en œuvre des objectifs de développement à grande échelle.

La solution à la situation précaire que connaît Haïti n'est pas purement militaire mais nous savons tous, cependant, que sans sécurité, il ne saurait y avoir de développement. Les deux aspects sont liés et doivent enregistrer des progrès parallèles. Nous souscrivons à la recommandation selon laquelle le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU devrait procéder à une évaluation globale des conditions de sécurité qui prévalent en Haïti.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il faut adopter un nouveau plan d'opérations pour la MINUSTAH moyennant un modèle révisé de sa composante de police civile, avec un appui approprié de son effectif militaire – en particulier avant le début du processus électoral. De même, il conviendrait d'améliorer la coordination de la police civile au sein de la MINUSTAH et de renforcer l'appui à une Police nationale haïtienne réformée. Il est nécessaire également que la Mission se dote des moyens nécessaires pour améliorer ses capacités en matière de renseignements et pour accroître la coordination interne dans le domaine de la police civile.

Nous reconnaissons que la MINUSTAH joue un rôle de stabilisation et de dissuasion qui continue d'être capital, notamment dans les zones où le calme règne, dont beaucoup souffrent toujours de la présence insuffisante de l'État. Nous constatons avec préoccupation que peu de progrès ont été enregistrés en matière de désarmement et que la méfiance persiste. L'un des défis à court terme est de renforcer le sentiment de sécurité de la population qui, souvent, hésite à s'engager sur la voie du désarmement de crainte de perdre les moyens de se défendre.

Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion lancé en février par la MINUSTAH doit être mis en œuvre sans retard. Ceci exige, de la part du Gouvernement de transition, une attitude nette et résolue et le décaissement de l'aide financière nécessaire par la communauté des donateurs.

De plus, comme l'indique le rapport intérimaire du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social que vient juste de mentionner le représentant du Canada, il est nécessaire, pour faire cesser la violence, de s'attaquer également aux facteurs sous-jacents de la situation socioéconomique. Les membres du Conseil de sécurité et ceux du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social ont constaté sur le terrain la faiblesse qui caractérise encore les institutions haïtiennes. Leur fragilité est particulièrement manifeste dans les domaines de la justice et de l'administration.

À cet égard, la réforme du système judiciaire et pénal, ainsi que la formation des organes administratifs et des forces de sécurité en matière de droits de l'homme revêt une importance capitale. Toute activité de développement en Haïti passe nécessairement par la reconstruction de l'État et par son rapprochement d'avec le citoyen, en prêtant une attention particulière aux provinces à l'intérieur du pays.

Malheureusement, aujourd'hui la frustration de la population face aux maigres apports de l'aide internationale est palpable. C'est pourquoi nous devons travailler tous ensemble pour remédier à la situation, notamment en mettant en œuvre des projets à effet rapide dans les domaines prioritaires.

La durabilité de l'environnement et du capital humain, ainsi que l'éducation, sont, avec le développement des institutions dans tout le pays, les domaines les plus pressant qui exigent l'emploi de stratégies de choc.

En définitive, il faut que la communauté internationale poursuive ses efforts. De par sa nature et son ampleur, la mission de consolidation de la paix que l'ONU a lancée l'an dernier doit forcément être de longue haleine. En ce sens, nous estimons qu'il serait logique proroger le mandat de la MINUSTAH pour une nouvelle période de 12 mois.

En accord avec sa position au sein de l'Union européenne et sa participation au Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social et à la MINUSTAH, l'Espagne poursuivra ses efforts en faveur de la paix et du développement en Haïti. Pour atteindre ces objectifs, nous estimons essentiel que le groupe restreint, dont fait mention la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité, joue pleinement son rôle et soit appuyé par toutes les institutions intéressées par le processus haïtien.

Nous espérons qu'avec son concours, des mesures décisives pourront être adoptées dans les prochaines semaines. L'Espagne s'engage pour sa part à y contribuer dans toute la mesure de ses capacités.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Ridha Bouabid, à qui je donne la parole.

M. Bouabid (Organisation internationale de la Francophonie) : Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mai et vous remercier au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie d'avoir organisé ce débat sur le rapport de la mission du Conseil en Haïti, pays membre fondateur de la Francophonie et qui nous est cher à tous.

La réunion d'aujourd'hui est importante à plus d'un titre. Elle se tient dans le sillage de la récente mission effectuée par le Conseil en Haïti sous la conduite de l'Ambassadeur du Brésil. Elle permet de débattre des conclusions et recommandations de cette mission et d'identifier les ajustements nécessaires qu'il serait utile d'apporter au mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), lorsqu'il s'agira de procéder à son renouvellement à la fin de ce mois.

Le moment est d'autant plus crucial qu'on est à quelques mois seulement d'une importante échéance électorale, dont le déroulement et la crédibilité sont considérés par tous comme l'un des fondements essentiels de la stabilité à long terme du pays.

La Francophonie est attachée à voir Haïti rompre avec le cycle de l'affrontement et de la violence et renouer, enfin, avec celui de la paix et de la prospérité. Les Haïtiens se doivent d'effectuer le sursaut nécessaire pour retrouver le chemin de la paix, de la démocratie, de l'état de droit et du développement durable. Ils devraient pouvoir compter en cela sur un appui encore plus soutenu de la communauté internationale et sur des moyens humains et matériels autrement plus importants, de manière à garantir le maximum de chance à la transition en cours et de jeter les bases d'un avenir durablement meilleur.

C'est ce message d'encouragement, d'espoir et de solidarité de la communauté francophone, que le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, est allé délivrer aux autorités et au peuple haïtiens, le 20 mars dernier, date de la célébration de la Journée internationale de la Francophonie. Et nous voyons dans la mission conduite en Haïti quelques jours plus tard par le Conseil de sécurité, la première jamais effectuée dans cette région du monde, un témoignage de l'identité du message et des objectifs que le Conseil et l'Organisation internationale de la Francophonie cherchent à promouvoir en Haïti.

Mais pour que ces objectifs soient atteints, nous considérons qu'une attention particulière devrait être accordée aux trois questions ci-après :

D'abord, celle de la sécurité. Car l'on ne peut espérer voir un processus électoral se dérouler normalement dans un contexte sécuritaire sous tension. C'est pourquoi nous appuyons la demande formulée par le Premier Ministre par intérim d'Haïti visant à renforcer le dispositif de sécurité pendant la période électorale, et notamment dans la région de Port-au-Prince où le problème semble se poser avec plus d'acuité. Nous soutenons également sa demande tendant à prévoir le déploiement d'un personnel additionnel de police civile francophone de la MINUSTAH, tant il est apparu qu'une présence

francophone rendrait les opérations de police plus efficaces.

Nous espérons à ce sujet que la mission diligentée par le Département des opérations de maintien de la paix pour évaluer les besoins sécuritaires fera des recommandations positives à ce sujet. Et nous espérons surtout que le Conseil donnera la suite utile à ces recommandations et autorisera un accroissement sensible du personnel de police civile, de telle sorte que l'action positive de la MINUSTAH engagée depuis quelques mois soit renforcée davantage et que les conditions sécuritaires s'améliorent de manière effective.

Si le Conseil de sécurité venait à adopter une telle mesure, la Francophonie pourrait contribuer à mobiliser ses pays membres en vue d'une nouvelle mise à disposition de policiers civils francophones, comme elle l'a fait l'année dernière, au moment de la mise en place de la MINUSTAH. Le Secrétaire général de la Francophonie est en contact avec le Secrétaire général de l'ONU à ce sujet. Je rappelle au passage que sur la trentaine de pays qui fournissent actuellement des contingents de police civile à la MINUSTAH, près de la moitié sont des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La deuxième question est celle du respect du calendrier électoral et de la nécessité de tout mettre en œuvre pour que les élections soient réellement libres, équitables et transparentes. La communauté internationale a un rôle crucial à jouer en la matière, notamment en termes d'assistance technique et de soutien financier. Pour notre part, nous poursuivons notre contribution à cet effort en mettant à la disposition du Conseil électoral l'expertise nécessaire, et ce, jusqu'à la tenue des élections.

Enfin, il nous semble fondamental de donner effet aux engagements que nous avons tous contractés à Washington, en juillet 2004, lors de la Conférence des donateurs qui avait adopté le Cadre de coopération intérimaire. La Francophonie est soucieuse de remplir sa part du contrat. Outre l'assistance au conseil électoral à laquelle je viens de faire référence, elle entend donner une suite concrète aux deux missions qu'elle a dépêchées dans le pays ces derniers mois. La première dans le domaine des médias, compte tenu du rôle fondamental que ceux-ci jouent surtout dans la période électorale. La seconde, dans le secteur clef de l'appui à la justice et de la réforme du système judiciaire; elle sera concrétisée par un programme qui sera mis en œuvre grâce à une coopération quadripartite entre le Ministère haïtien de la justice, l'Agence canadienne de développement international, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie. Ce programme devrait renforcer la lutte contre l'impunité, promouvoir l'indépendance du pouvoir judiciaire et favoriser une meilleure administration de la justice grâce notamment à la formation des personnels judiciaires et au développement de l'information juridique.

Pour conclure, je voudrais joindre ma voix d'abord à celles des délégations qui ont rappelé l'importance que revêt un dialogue national inclusif dans le processus de réconciliation à long terme, ensuite à celles des délégations qui ont souligné le caractère vital de la mise en œuvre urgente d'un programme global de désarmement, démobilisation et réinsertion, et enfin, à celles des délégations qui ont insisté sur l'importance de s'attaquer à la cause profonde de l'instabilité en Haïti : la pauvreté.

Les défis sont importants. La tâche est difficile et l'enjeu de taille. C'est dire combien la francophonie appuie la position réaffirmée à maintes reprises par le Conseil de sécurité en faveur d'une présence à long terme des Nations Unies en Haïti.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant d'Haïti.

M. Mérorès (Haïti) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Permettez-moi également de présenter les félicitations de ma délégation à l'Ambassadeur Wang Guangya, de Chine, sous la présidence duquel, le mois dernier, cette mission du Conseil de sécurité ainsi que celle du Conseil économique et social ont eu lieu.

Une nouvelle fois, l'engagement d'accompagner Haïti dans le processus de transition démocratique s'est éloquemment manifesté. La mission du Conseil de sécurité du 13 au 16 avril dernier, la première en Amérique latine et en Haïti, parallèlement à celle du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social, dénote le grand intérêt de la famille des Nations Unies à la cause haïtienne. Il me plaît une fois de plus de saluer cette initiative. Je voudrais me faire l'interprète du peuple et du Gouvernement haïtiens pour remercier les membres du Conseil, et

particulièrement le chef de la mission, l'Ambassadeur du Brésil, et leur dire à tous l'intérêt et l'espoir suscités au niveau de la population quant aux résultats attendus de cette mission.

C'est l'occasion pour moi de remercier une nouvelle fois la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour le travail combien difficile qu'elle est en train de réaliser dans mon pays. Sa présence est essentielle et son rôle plus marqué, tant en matière d'établissement de la sécurité que de mise en œuvre de certains projets de développement, est apprécié de la population.

Je salue humblement la mémoire des membres de la Mission tombés dans l'accomplissement de leur devoir. Qu'ils trouvent ici l'expression de la gratitude du peuple haïtien.

Comme le Conseil a pu le constater durant sa mission en Haïti et l'exprimer dans son rapport, la pauvreté et le chômage sont à l'origine de la grave crise que connaît le pays. La priorité du Gouvernement intérimaire demeure l'organisation d'élections libres et démocratiques à la fin de l'année 2005. Toutefois, et au-delà du scrutin, il entend jeter les bases définitives du développement socioéconomique d'un État moderne, tâche qui demande l'accompagnement des Nations Unies et de la communauté internationale pendant longtemps.

C'est pourquoi le Gouvernement intérimaire endosse les recommandations du rapport spécifiant qu'Haïti est à un tournant décisif de son histoire. Les Nations Unies ont pour devoir d'aider les Haïtiens à atteindre les objectifs de paix, de stabilité, et à jeter les bases du développement socioéconomique durable, dans le plein respect de la souveraineté du pays.

En ce sens, je me félicite d'annoncer un ensemble de mesures de mon gouvernement dans le cadre des prochaines compétitions électorales et des efforts déjà consentis afin de créer un environnement stable et propice aux élections.

Depuis le mois d'avril écoulé, en effet, la Police nationale haïtienne, de concert avec la MINUSTAH, réalise avec succès une série d'opérations aboutissant à la maîtrise de certains chefs de bandes armées et dangereux qui entendaient défier l'autorité de l'État. Tout juste le 7 mai dernier, la police a démantelé des gangs organisant le rapt de personnes dans l'ère métropolitaine et a ainsi libéré les otages. Pour lutter contre ce phénomène, la Police nationale haïtienne et la MINUSTAH viennent de constituer de concert une cellule antikidnapping, et le Gouvernement réitère son engagement à lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes.

Parallèlement, le Gouvernement haïtien travaille au rétablissement de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire, récupérant les commissariats de police occupés illégalement antérieurement par des groupes se réclamant de militaires démobilisés.

Toujours dans le cadre de la préparation des élections, il est encourageant de mentionner le commencement des opérations d'inscription électorale, qui, d'emblée, font passer le processus électoral à une autre phase. Suite au décret électoral, au calendrier d'exécution et au plan d'activité opérationnel établi antérieurement, suite aux consultations menées entre le Conseil électoral provisoire, l'Organisation des États américains et la MINUSTAH d'une part, et le Gouvernement haïtien d'autre part.

Dans la même veine, conscient que la réconciliation nationale et la conservation sont indispensables pour assurer la durabilité du processus politique, le chef de l'État a officiellement engagé le dialogue national, éléments que nous considérons clefs de la transition politique. Ce sera, comme le souhaite le Président provisoire de la République, un dialogue ouvert, sans exception aucune, adressé à toutes les forces politiques et à tous les groupes de la société civile qui auront renoncé à la violence.

À ce compte, il convient de mentionner le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Le Gouvernement est fermement convaincu que ce programme est absolument indispensable pour la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés. Son engagement à le mener à bien ne saurait être remis en question. Il est toutefois conscient de la fragilité d'un tel dossier et entend le gérer de la manière la plus rationnelle.

Une commission officielle a été créée pour la mise en œuvre du programme de DDR. Toutefois, l'effort requis pour l'exécution de ce programme dépasse les disponibilités du Gouvernement et les contributions financières annoncées pour les activités y afférentes restent limitées. La mise à disposition effective des promesses d'aide faites tant à Washington qu'à Cayenne reste indispensable pour l'avancement de ce programme.

Le Gouvernement intérimaire voudrait renouveler son attachement à œuvrer au respect des droits de l'homme, conscient que la trilogie développement-sécurité et droits de l'homme est le passage obligé vers le développement durable. À ce titre, le Gouvernement fait siennes les recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport A/59/2005 intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ».

Néanmoins, le Gouvernement reste attentif aux remarques et critiques des organisations des droits de l'homme. Il est conscient de certaines failles au niveau de l'appareil judiciaire et de l'institution policière. Il travaille de concert avec la communauté internationale au redressement et au renforcement des institutions de l'État. La nécessaire réforme de la police et du système judiciaire n'échappe pas au Gouvernement, qui entend tout mettre en œuvre pour la réaliser. Il faut également dans ce cadre signaler la politique d'apaisement du Gouvernement, qui a déjà pris dans les mois précédents des mesures d'élargissement en faveur de certains dignitaires de partis politiques.

Le Gouvernement renouvelle une fois de plus sa volonté de lutter contre toutes les violations des droits de l'homme et entend arrêter toutes les mesures indispensables pour mettre fin à l'impunité. Il s'est résolument engagé à garantir la sécurité de la population, à procéder au démantèlement des bandes armées et à leur réinsertion dans la vie civile, à réorganiser la Police nationale et à adopter des mesures urgentes pour combattre l'impunité sous toutes ses formes et amorcer la réforme judiciaire en ayant à l'esprit la promotion et le respect des droits de tous les citoyens.

Il ne peut dès lors que regretter, à cet égard, les propos de certains qui mettraient en doute sa volonté de mener à bout cet exercice, qui garantirait le respect des droits de tous les citoyens. Et en ce qui a trait particulièrement à la situation de M. Neptune, le Conseil se rappellera certainement les explications, qui nous paraissent très claires, qui avaient été données par le Président de la République lui-même, au Palais national, lors de l'audience qu'il avait accordée aux membres de ce Conseil, ainsi qu'aux membres de la délégation du Conseil économique et social.

Pour conclure avec la mission du Conseil de sécurité, je voudrais réaffirmer ici que le Gouvernement intérimaire entend résolument organiser les élections à la fin de cette année et remettre impérativement le pouvoir au Président qui en sortira élu. Pour ce faire et jeter les bases du développement du pays, l'assistance continue de la communauté internationale et de la MINUSTAH reste indispensable. Aussi formule-t-il le vœu que le mandat de cette dernière soit renouvelé le moment venu pour une période de pas moins d'un an, ainsi que le recommande la mission du Conseil de sécurité et les précédents orateurs.

Je voudrais en venir maintenant au Conseil économique et social pour remercier à nouveau le Conseil de son application dans le processus de développement à long terme d'Haïti. La mission du Groupe consultatif ad hoc dans le pays le mois dernier, parallèlement à celle du Conseil de sécurité, est un témoignage éloquent de son grand intérêt pour le devenir économique de mon pays. L'occasion m'est aussi donnée pour remercier au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens les membres du Groupe et particulièrement son Président, Ambassadeur du Canada, pour le travail combien remarquable effectué en si peu de temps et pour l'intérêt évident qu'ils ont tous marqué à la cause du développement d'Haïti. Ils ont pu toucher du doigt de par eux-mêmes les immenses défis auxquels font face tant le Gouvernement intérimaire que celui qui sera issu des prochaines élections, et surtout les liens étroits qui existent entre la paix et le développement. Ils ont pu également voir l'immense intérêt que suscite leur mission auprès de la population en quête d'un avenir meilleur et l'engagement des autorités du Gouvernement intérimaire à œuvrer en ce sens.

Le constat de cette mission qu'Haïti est loin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement sans un accompagnement important et durable du système des Nations Unies et de la communauté internationale mérite notre attention à tous. Les déficits graves constatés dans les domaines tels que l'éducation, les infrastructures, l'énergie, les routes, l'agriculture, l'environnement, pour ne citer que ceux-là, et les faiblesses constatées au niveau des capacités de l'administration sont bien connues du Gouvernement intérimaire, et c'est précisément en vue de les combler que ce dernier a fait appel au Conseil économique et social pour l'accompagner et accompagner le Gouvernement futur d'Haïti dans les efforts qu'ils mènent et devront nécessairement mener

à cette fin. La tâche est immense et ardue, certes, mais pas impossible à réaliser.

Fort de la volonté manifeste de son peuple à surmonter les épreuves que les vicissitudes de l'histoire ont placées devant lui et de l'appui inconditionnel des Nations Unies et de la communauté internationale auxquelles le Gouvernement haïtien renouvelle sa gratitude pour l'appui déjà reçu, Haïti demeure convaincu qu'il sortira grandi de cette crise et retrouvera sa place à laquelle sa destinée l'autorise à espérer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Sardenberg pour qu'il réponde à certaines des observations faites au cours du débat.

M. Sardenberg : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion, Madame la Présidente, pour m'associer à ceux qui vous ont félicitée personnellement ainsi que la délégation danoise pour votre présidence, au cours de ce mois, qui montre déjà qu'elle sera un succès. Je souhaite également remercier l'Ambassadeur Wang et nos collègues chinois pour leur excellent travail au cours de la présidence le mois dernier.

Je pense que les contributions et les évaluations de fond que les membres du Conseil et les autres Membres de l'Organisation ont apportées ont produit un débat de grande valeur. Une unanimité de vues remarquable ressort des déclarations de ce matin. Grâce à notre débat et au travail et aux recommandations de la mission, le Conseil sera à même d'examiner, de manière appropriée, les questions relatives à Haïti, y compris la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la fin de ce mois.

Je tiens à faire une observation en réponse à une préoccupation exprimée par l'Ambassadeur Sealy, de la Trinité-et-Tobago, au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Je fais référence au cas de M. Yvon Neptune dont il est fait mention au paragraphe 44 de notre rapport. En Haïti, les longues détentions en attendant que les affaires en cours soient jugées sont malheureusement la norme et non pas l'exception. En dépit de cela, le statut des dignitaires de l'ancien Gouvernement devrait être pris en compte afin, entre autres choses, de favoriser la réconciliation nationale pendant que les préparations des élections sont en cours. Par conséquent, la mission a souligné la nécessité d'accélérer le traitement de ces affaires au cours de ses contacts avec les dirigeants et avec la presse pendant sa visite en Haïti.

Enfin, je souhaite remercier de tout cœur nos collègues pour leurs contributions au travail de la mission ainsi que pour les paroles aimables qu'ils ont adressées à notre délégation, au Brésil et à moi-même. Je remercie également le Secrétariat pour l'appui très professionnel que son personnel a apporté à notre mission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je souhaite rendre à nouveau hommage aux membres de la mission du Conseil de sécurité et de la mission du Conseil économique et social pour leurs contributions à la promotion de la paix et de la stabilité en Haïti.

La séance est levée à 12 h 40.